

Rapport de la COSYPE

Le lobby pénitentiaire

Syndicat de la Magistrature

COMMUNIQUÉ

“Sous couvert d'appuyer les revendications du personnel de surveillance, certains tentent aujourd'hui de créer dans les prisons, par des provocations concertées, un climat de tension qui, s'il se prolongeait, risque de créer une situation explosive et d'aboutir à des mouvements de révolte de la part de la population pénale, qui a su jusqu'à présent garder son calme.

La COSYPE () tient à dénoncer solennellement le danger d'une telle situation insidieusement orchestrée qui vise à soulever la population pénale au mépris de la sécurité des personnes : surveillants et détenus.*

Si demain, comme en 1974, les prisons s'enflamment, il faudra bien situer les responsabilités. Le but de ces opérations est clairement politique et vise à s'opposer par tous les moyens aux projets de réforme du garde des Sceaux (Tribunal de l'Exécution des Peines, etc.), à compromettre les acquis (suppression des QHS et abolition de la peine de mort) et à sauvegarder les privilèges de la hiérarchie pénitentiaire”.

Paris, le 5 mai 1982 *La COSYPE*

(*) La COSYPE regroupe les organisations suivantes :

- Association nationale des enseignants de prison
- CFDT Syndicat de l'administration centrale du ministère de la Justice
- CFDT Syndicat des personnes médico-sociaux et socio-éducatifs du ministère de la Justice
- FEN Syndicat national d'éducation et de probation de l'Administration pénitentiaire
- FEN Syndicat national des personnels de l'Education surveillée
- Groupe multiprofessionnel des prisons-Paris
- Syndicat des avocats de France
- Syndicat de la Magistrature
- Syndicat des médecins de l'Administration pénitentiaire.

Pour joindre la COSYPE : SNEPAP - 261.43.23.

F 18 B 36



Un groupe de syndicats dénonce le pouvoir pénitentiaire

LA COSYPE *

C'est au moment où la politique de l'ancien régime dans le domaine pénitentiaire est passée à la répression la plus systématique, que la COSYPE s'est constituée. Après le renvoi dans leur corps d'origine de quatre instituteurs, militants syndicaux qui suivait d'autres mesures disciplinaires déjà intervenues à l'encontre de personnels pénitentiaires, la mise en place d'une intersyndicale sur la base politique claire d'une opposition à l'idéologie sécuritaire est apparue comme une nécessité aux organisations constituant la COSYPE.

L'exclusion progressive et systématique de tous les intervenants dans la prison qui n'avaient pas pour mission exclusive d'y assurer la sécurité et la rigueur disciplinaire accrue à l'endroit des personnels de surveillance, justifiait à l'époque que travailleurs sociaux, avocats, chercheurs, médecins, enseignants, psychologues et magistrats, tous militant contre la dégradation des droits dans les établissements et à l'Administration pénitentiaire, mettent leurs énergies en commun pour imposer un autre rapport de force à l'Administration pénitentiaire et à ce que nous appellerons plus tard le "lobby pénitentiaire".

L'objectif était double :

- préserver et défendre les intérêts des professionnels soumis à une répression accrue ;
- rassembler les réflexions de chacune des organisations pour élaborer des alternatives à la politique pénitentiaire menée par le pouvoir en place.

Parallèlement aux réunions des responsables de chacune des organisations

(*) Coordination syndicale pénale.

composant la COSYPE, des rencontres "ouvertes" ont lieu régulièrement sur des thèmes concrets pour élargir le champ de nos réflexions aux personnels de surveillance et aux anciens détenus : l'objectif de la COSYPE, contribuer à changer les prisons par la réflexion et l'action syndicale conjointe des professionnels qui y travaillent, intégrait dès le départ le souci de voir se joindre à nos travaux les organisations syndicales de surveillants et les anciens détenus qui nous le demanderaient.

Très vite apparut l'axe autour duquel nous devions articuler les réformes. La suppression des prisons n'étant pas pour demain, il s'agissait au moins d'en limiter les dégâts : le concept de "désocialisation minimum" nous amena à élaborer un catalogue de droits minimums pour tous ceux qui y vivent et y travaillent, détenus, surveillants et professionnels divers : ce fut la plaquette présentée à la presse le 16 juillet 1981, et qui reste malheureusement d'actualité pour l'essentiel.

Le 10 mai 81 a relégué au second plan l'objectif de défense des professionnels et a amené la COSYPE à proposer rapidement un échéancier de réformes nécessaires dans le domaine pénitentiaire.

L'élaboration de la note qui suit, correspondait depuis l'origine au souci de soumettre aux nouveaux responsables politiques l'analyse que nous faisons des blocages de l'institution et de sa situation de dépendance vis-à-vis du lobby pénitentiaire.

Par la publication de cette Note sur le lobby, les organisations composant la COSYPE entendent provoquer un véritable débat démocratique sur le fonctionnement et les finalités de l'institution pénitentiaire ; ce débat est à notre sens le préalable à tout changement dans ce domaine. Le colloque prévu à la Faculté de Tolbiac les 6 et 7 novembre est organisé à cette fin.

LA QUESTION DU "POUVOIR" PÉNITENTIAIRE

Référence est trop souvent faite à l'"Institution pénitentiaire" pour qu'on ne s'interroge pas sur l'emploi de ce terme ; s'il est vrai qu'existe un service public nommé "Administration pénitentiaire", l'emploi du terme "institution" est trop fréquent pour n'être que la manifestation d'une simple synonymie, surtout quand s'y trouve si souvent accolée la notion des "intérêts" de ladite institution, comme si la défense de ces intérêts ne recouvrait pas nécessairement celle des intérêts du service public...

La nature même de la mission de l'Administration pénitentiaire (A.P.) — garder des hommes enfermés — n'est certes pas indifférente : une telle tâche, parce qu'elle renvoie fondamentalement à l'idée que chacun peut se faire de la justice et, au-delà, de la société et de son organisation, est de nature politique avant tout. Il n'est pas étonnant que l'un des points d'achoppement de tout débat politique soit justement le rôle d'une telle "institution" et sa place dans le système social.

C'est pourquoi les liens entre l'"institution" et le pouvoir politique sont nécessairement forts et comme passionnels. Mais que l'"institution" se pose en pouvoir autonome et prétende défendre ses intérêts propres, selon sa logique propre, quels que soient les infléchissements qu'entend lui donner le pouvoir politique, comme si ses intérêts étaient devenus indépendants de — ou qu'ils transcendaient — ceux de la justice, et même ceux du système social tout entier, voilà qui devient paradoxal.

C'est précisément la situation actuelle : la résistance au changement, dans les prisons, prenait jusqu'à présent la forme de ce qu'on appelle pudiquement des "pesanteurs" : elle s'exprime désormais directement, quelquefois même sur la place publique. Il convient donc de s'interroger très sérieusement sur la nature de cette "institution" et sur les "intérêts" qu'on prétend y défendre.

Certes, un débat de fond peut — et doit — être entrepris sur la place de la prison dans notre société ; sans doute son fonctionnement même produit-il les principales pesanteurs qui lui donnent cette position si particulière dans notre système, comme si elle constituait un monde irrémédiablement à part. Mais la question n'est guère, pour l'instant, à l'ordre du jour. Elle n'est pas non plus l'objet du présent texte : on ne parlera ici ni du fonctionnement de la prison en général, ni des hommes détenus qui la peuplent.

Considérant la résistance au changement telle qu'elle s'exprime, nous avons choisi

d'aborder la question sous un angle restreint, quoique non indifférent : qui sont ceux qui défendent avec tant d'acharnement les "intérêts" de l'"institution" et comment l'expriment-ils, au point de ne pas hésiter à entrer en conflit ouvert avec l'actuel pouvoir politique dès lors que ses propos (car la "réforme" n'a guère entamé les structures : elle n'existe pour l'instant qu'à travers le discours. .) divergent, sur le sujet, de ceux de son prédécesseur ?

C'est que l'affrontement dépasse à l'évidence les simples revendications syndicales, et que les enjeux paraissent bien davantage ceux de l'exercice du pouvoir réel dans et autour de la prison.

La question peut se poser brutalement : le garde des sceaux peut-il, aujourd'hui, exercer son pouvoir dans les prisons ? Celles-ci sont-elles le domaine réservé de quelques uns, qui confondent leurs intérêts avec ceux de l'institution ? Existe-t-il enfin, au-delà du pouvoir attribué dans son domaine de compétence à toute administration publique, un véritable pouvoir pénitentiaire ?

Si la COSYPE choisit de poser ces questions, c'est aussi qu'elle n'entend pas laisser le débat se réduire à un simple affrontement entre un ministre et ses fonctionnaires : il y a, à notre avis, bien plus que cela dans l'attitude actuelle des tenants du pouvoir pénitentiaire.

En tout cas, il ne s'agit certainement pas d'une simple défense des intérêts du personnel comme de récents mouvements ont tenté de le faire croire : mis en avant par ceux-là même qui leur créent de si difficiles conditions d'exercice, les personnels ne peuvent rien avoir à perdre aux réformes proposées. S'abritant derrière eux, les idéologues les trompent et nous trompent. Par leurs provocations, leur attitude de sabotage, préventif en quelque sorte, avant même que toute réforme soit engagée, ceux-ci montrent que la question est pour eux essentielle : elle est politique.

Il en va, à l'inverse, de même pour nous qui considérons que ce qu'une société fait de sa prison est avant tout affaire politique, qu'il y va de notre dignité et de celle de notre société...

Il est devenu courant — à l'instar d'autres secteurs de la vie publique — d'employer le terme de "lobby" pour qualifier ces divers groupes de pression qui entendent interdire tout changement à l'intérieur de l'Administration pénitentiaire. C'est donc par commodité que nous emploierons nous aussi ce terme, conscients toutefois qu'il s'agit ici de bien plus qu'un lobby. En effet, la collusion était totale avec le régime précédent : l'idéologie de la "sécurité" servait autant les uns que les autres. Aussi devrait-on davantage parler de "pouvoir" pénitentiaire. Organisation polymorphe, combinant diverses formes de structures organisées ou informelles, qui visent d'abord à maintenir et à exercer leur pouvoir — totalitaire — à l'intérieur d'un service public, ce "lobby" est puissant.

Nous n'entendons pas sous-estimer cette puissance ni sa capacité à se tirer d'affaire grâce à un discours suffisamment ambigu et pervers, capable de donner le change à tout "honnête homme" croyant qu'on pourrait dans ce domaine convaincre, négligeant que c'est le principe même de tout débat démocratique que le lobby veut interdire pour conserver en l'état son pouvoir sur ce qu'il appelle l'"institution" ; il est décidé à faire obstacle à tout changement.

Aussi, n'est-il pas inutile de démonter les rouages de cet appareil totalitaire, et d'y chercher quelques failles, puisque, en ce domaine, la volonté politique seule semble ne pas devoir suffire.

LES LIEUX DU LOBBY

Il est nécessaire, dans un premier temps, de repérer les cinq lieux essentiels, des plus structurés à ceux qui le sont moins, qui constituent les solides points d'ancrage du lobby dans l'institution.

Les syndicats majoritaires

Toutes les confédérations syndicales ouvrières sont présentes au sein de l'administration pénitentiaire. Trois syndicats (FO, CGT et CFDT ; FO étant majoritaire mais non de façon absolue) se partagent la plus grande part de la représentation des personnels, notamment du personnel de surveillance.

Aucune comparaison n'est cependant possible avec la vie syndicale ordinaire : ni les revendications, ni le mode de fonctionnement des syndicats majoritaires n'ont quoi que ce soit à voir avec les positions générales de leur confédération respective, encore moins avec la philosophie qui inspire celles-ci. Cela est particulièrement vrai, et singulièrement surprenant, pour la CGT et la CFDT pénitentiaires.

Ainsi, alliés déclarés du précédent gouvernement, ces syndicats se sont situés très nettement dans l'opposition dès l'avènement du nouveau pouvoir, leur démarche semblant se situer presque systématiquement à l'inverse de celle du mouvement syndical français dans son ensemble. De plus, les divergences d'analyse qui caractérisent la division du mouvement syndical en France ne peuvent être évoquées que pour mémoire au sein du syndicalisme pénitentiaire, puisque, là encore, la division syndicale ne semble pouvoir s'expliquer que par de tous autres critères : c'est en effet pratiquement toujours sur les mêmes bases idéologiques, à l'aide des mêmes revendications, que s'expriment ces syndicats majoritaires, si bien qu'il est impossible, dans ces domaines tout du moins, de dégager ce qui les distingue.

Ainsi, paradoxalement, c'est dans l'A.P. qu'il est de nos jours le plus facile de réaffirmer l'unité syndicale ! Mais bien sûr sur des bases totalement perverses qui interdi-

sent l'utilisation des schémas habituels (1). Trois traits sont communs aux organisations syndicales majoritaires, et déterminent leur caractère particulier :

Idéologie

Idéologiquement, elles possèdent le même caractère réactionnaire. Après avoir applaudi, et pour une part inspiré, la politique entreprise par A. Peyrefitte, et notamment la loi "sécurité et liberté" (alors que leurs confédérations respectives s'insurgeaient contre cette même loi), ces trois organisations se retrouvent aujourd'hui sur des positions de rejet virulent de la nouvelle politique pénale engagée par le garde des sceaux. Elles réaffirment encore leur approbation de la peine de mort et des quartiers de sécurité renforcée, et leur opposition farouche à tout projet de judiciarisation de l'exécution des peines, tandis qu'elles rejettent dans la catégorie de leurs "ennemis", à côté des "voyous", "assassins et criminels" qui, selon elles peuplent les prisons, tous ceux qui contribuent, au sein de la justice, à assurer une autre fonction que celle de la garde des détenus : avocats, magistrats, médecins, personnels socio-éducatifs sont ainsi accusés de vouloir faire des personnels pénitentiaires des "parias" ou, selon l'élégante expression d'Hubert Bonaldi, dirigeant de FO pénitentiaire, les "éboueurs de la société".

On retrouve derrière cette prétendue défense des "petits" contre les "intellectuels", les "penseurs irresponsables", un discours populiste tout à fait analogue à celui que tiennent certaines organisations d'extrême-droite ou certains hommes politiques de l'ancienne majorité.

Structure

La structure de ces organisations épouse étroitement celle de la hiérarchie administrative. La présence des corps de direction et d'autorité est prépondérante dans l'organisation des syndicats majoritaires, et il est fréquent que le responsable hiérarchique soit en même temps le responsable (le représentant ?) syndical. Ce système est actuellement conduit jusqu'à sa caricature, puisque les leaders de FO et de la CGT (les deux syndicats les plus puissants) occupent en même temps des fonctions situées au sommet de la hiérarchie. La répartition des responsabilités syndicales se fait "ainsi de suite", selon le rang hiérarchique. Sauf quelques rares exceptions (il faut bien donner le change), les personnels de base n'ont aucun accès aux sommets des appareils syndicaux.

Localement, l'essentiel des responsables syndicaux sont les "gradés", surveillants-chefs et premiers surveillants, qui forment un véritable "réseau" d'exercice du pouvoir syndical. Les personnels de direction se font souvent localement plus discrets et

(1) Les trois autres syndicats représentés — CFTC, Autonomes et (dans le corps des éducateurs seulement) SNEPAP-FEN ont cependant une attitude qui répond aux critères habituels. Ils représentent ensemble le quart de la totalité des personnels de l'AP.

se contentent d'une "influence", si peu négligeable cependant qu'il est possible de dresser une carte de l'influence et de la répartition de chaque syndicat en fonction de l'appartenance syndicale de chaque directeur d'établissement.

Toujours est-il que règne ainsi un "ordre syndical" très particulier qui, pour être parallèle, n'en complète pas moins très efficacement l'ordonnance para-militaire de l'univers carcéral, en même temps qu'il constitue la voie de passage obligée des carrières personnelles. En effet, l'application du statut spécial aux personnels pénitentiaires depuis 1959 remet presque entièrement la carrière de chaque fonctionnaire entre les mains de ses supérieurs hiérarchiques : la notation, l'avancement, les mutations, la discipline sont soumis à des règles particulières, souvent discrétionnaires. Ainsi les syndicats co-gèrent-ils les personnels avec l'administration centrale, utilisant notamment les possibilités ainsi offertes d'exclusions disciplinaires. Cette situation statuaire explique en partie la quasi-obligation dans laquelle se trouvent les membres des personnels de se conformer aux instructions de la hiérarchie syndicale comme ils doivent se conformer à celles de la hiérarchie administrative, quand ces deux ne s'expriment pas par la même voix, renvoyant aux plus belles heures du syndicalisme "maison".

Monopole

Ces trois organisations ont des prétentions monopolistiques. Les trois syndicats majoritaires font montre d'une particulière intolérance, qui peut quelque fois s'exprimer de façon très violente, dès que leur quasi-monopole leur semble remis en cause. A l'intérieur de l'administration, ils se revendiquent comme les seuls interlocuteurs qualifiés et n'acceptent pas que d'autres organisations syndicales ou professionnelles, encore moins des individus, tentent de s'exprimer au nom du personnel notamment sur les grandes orientations de l'institution, sauf à se cantonner dans des domaines techniques ou parcellaires (c'est la "part du feu" reconnue au syndicat représentant les éducateurs par exemple). Le conflit avec les "petits syndicats" en particulier n'a rien de commun avec l'habituelle compétition syndicale et prend souvent le caractère d'une guerre sans merci.

Leur prétention est plus large encore puisque, dépassant le cadre des exigences syndicales, ils entendent maintenir en permanence une sorte de droit de veto qui leur serait, par nature, attribué dans tous les domaines de l'institution, y compris celui des décisions législatives ou réglementaires. Ainsi revendiquent-ils auprès du ministre de la justice qu'aucune réforme en matière de procédure pénale ne puisse se faire "sans leur accord".

S'instituant les tuteurs de l'institution à l'intérieur, ils entendent bien le rester également à l'extérieur, surtout en ce qui concerne l'expression des personnels de surveillance. Ainsi personne n'est qualifié pour évoquer publiquement les "vrais problèmes" s'il n'est pas surveillant ou directeur (bien que ces derniers n'hésitent jamais, pour leur part, à s'exprimer au nom de catégories qu'ils n'ont aucune qualité pour représenter — ainsi tel leader parlant en tant que "simple surveillant" alors qu'il n'a seulement jamais occupé ces fonctions) et s'il ne bénéficie pas également de l'aval syndical. Alors seulement pourra-t-il évoquer, pêle-mêle, les intérêts des personnels et ceux de l'institution. Quiconque ne bénéficie pas de cette double qualité sera immédiatement accusé — quel que soit le contenu de ses déclarations et, surtout

pourrait-on dire, si celles-ci présentent une véritable défense du surveillant de base — d'avoir tenu des propos "sans valeur", si ce n'est d'avoir "insulté" les personnels et l'institution. Les médias eux-mêmes feront l'objet de telles accusations s'ils ne respectent pas ce monopole de l'expression.

Ainsi confisquant à tous niveaux la parole et imposant autour d'eux le silence, ces organisations en viennent à faire régner un véritable terrorisme quotidien.

Aussi, au vu de ces trois caractéristiques permanentes des syndicats majoritaires, doit-on s'interroger sur la nature de ces organisations : prétendant en tous domaines s'assurer, et exercer, le contrôle d'une administration transformée en "institution", exerçant à la fois le rôle de courroie de transmission et d'instrument d'ordre intérieur, elles échappent en grande partie à la définition de ce que peut être un syndicat.

Cependant leur représentativité ne peut, en données chiffrées, être remise en cause, pas plus que la sincérité de l'engagement syndical de beaucoup de surveillants : l'ambiguïté des étiquettes syndicales est suffisamment trompeuse pour que, débutant, on s'y laisse prendre ; puis pour que, puisque de toute façon aucun choix réel n'existe, on "garde sa carte" dans l'espoir d'arriver un jour à modifier le cours des choses et à rétablir au sein de ces organisations les grands principes que défend chaque confédération et plus généralement le syndicalisme.

Il s'agit là en fait d'un paradoxe commun à ce type d'organisations qui réussissent, par le pouvoir et les pressions qu'elles exercent (comme nous le verrons plus loin) à se forger leur propre légitimité : n'ayant pas le choix, la majorité du personnel continue, quoi qu'il en pense, à voter pour ces organisations. C'est sans doute ce point seul — du moins faut-il l'espérer — qui retient les confédérations, de rejeter définitivement ces organisations du côté des "syndicats fantoches".

Les corps de direction (la hiérarchie)

Occupant déjà la place prépondérante dans les syndicats majoritaires dont ils déterminent la plupart des orientations, les corps de direction et d'autorité n'en développent pas moins une stratégie particulière qui leur permet de défendre leurs intérêts propres même, s'il le faut, au détriment des personnels qu'ils prétendent représenter au sein des organisations syndicales qu'ils dirigent.

La structure administrative de l'AP est absolument pyramidale, si bien que les corps de direction se retrouvent dotés de pouvoirs quasiment discrétionnaires. Le directeur à l'intérieur de chaque établissement est celui vers qui tout remonte, il règne autant sur les personnels — par le biais du statut spécial notamment qui met la carrière du surveillant à la merci des appréciations de ses supérieurs — que sur les détenus, puisqu'il élabore seul le règlement intérieur de l'établissement, qu'il a voix prépondérante à la commission d'application des peines et qu'il décide seul de la plupart des actes (soumis à autorisation) de la vie courante des détenus — déterminant ainsi le "climat" de l'établissement.

Cette hyper-responsabilisation et donc cette toute puissance s'appuient sur le principe que le directeur, et par délégation, en cascade, la hiérarchie, est responsable unique de la "sécurité" de l'établissement ; principe confirmé par une responsabilité pénale spécifique qui pèse, de façon démesurée, sur chaque responsable d'établissement.

Ainsi ce corps est-il amené à défendre de façon particulièrement rigide ce qu'il pense être ses intérêts primordiaux, en fait son pouvoir. Il fait montre d'une tenace et farouche opposition à tout ce qui menacerait de mettre en péril l'exercice de ce pouvoir : personnes ou institutions extérieures à l'AP, personnels ou détenus revendicatifs seront ainsi écartés afin que "rien ne bouge". Encore plus, les membres de la hiérarchie redoutent tout pouvoir concurrent, et en particulier celui des magistrats dont même la présence à l'intérieur des établissements — par le biais des attributions de contrôle du juge de l'application des peines (JAP) — leur semble inacceptable.

Aussi, un projet comme celui du tribunal de l'exécution des peines, en ce qu'il retirerait au chef de l'établissement tout pouvoir sur la durée de la peine, a-t-il été particulièrement mal accepté.

Statut et norme

Un autre phénomène vient renforcer le comportement conservateur de la hiérarchie : celle-ci, puisqu'elle est organisée de façon pyramidale, exige de chacun de ses membres de se conformer à la "norme" afin d'en gravir les échelons ; aussi une place de responsabilité doit-elle chèrement s'acquérir au prix d'une série de concessions, si ce n'est de renoncements : ainsi naissent des pesanteurs que même le recrutement récent de jeunes sous-directeurs issus de l'université n'a guère permis d'atténuer.

Ce sentiment de fragilité se double d'un statut n'offrant guère de garantie face à l'administration centrale, et c'est là encore un conservatisme forcené qui permettra d'échapper au danger du limogeage toujours possible.

Enfin le fait qu'une carrière administrative ne puisse, le plus souvent, se réussir qu'avec l'aval des syndicats majoritaires, ne fait que renforcer des liens de dépendance à une idéologie conservatrice, et établit définitivement les corps de direction de l'AP comme le pôle le plus sûrement conservateur de l'institution. Bien que peu nombreux, ces personnels se sont constitués comme un des fondements de l'institution, sans lesquels rien ne peut se faire. De leur volonté dépend toute évolution, d'autant plus que les larges pouvoirs qui leur sont attribués les mettent en position de contrôler, d'empêcher s'ils le jugent nécessaire, l'application de toute réforme dont ils ne veulent pas.

Ce phénomène se répercute bien sûr à tous les échelons de la hiérarchie et les causes en sont les mêmes. Dès qu'il accède aux premières responsabilités, le jeune gradé sera amené, souvent malgré lui au départ, à incarner une part de ces intérêts conservateurs, avec d'autant plus de convictions ensuite qu'il devra "faire ses preuves" pour conquérir les galons lui permettant d'accéder aux grades supérieurs.

Les gradés

De plus, mention particulière doit être faite des gradés les plus élevés, surveillants-chefs et chefs de maison d'arrêt qui, par leur ancienneté et leur expérience (ils sont nécessairement issus de la base), occupent une position de pouvoir importante dans

les établissements. C'est, en fait, à eux que revient le plus souvent la charge de gérer quotidiennement les établissements, d'y affronter directement les difficultés et d'y prendre les décisions immédiates. Ce rôle leur confère souvent une influence réelle, y compris sur le chef d'établissement qui ne pourra jamais compter sans eux, d'autant plus que la longévité de leur carrière dans un même établissement est sans commune mesure avec celle des corps de direction, qui n'y effectuent en général que de rapides "passages". La position de ces personnels, investis de lourdes responsabilités mais n'ayant pas pu accéder au corps de direction, les conduit à adopter des attitudes encore plus conservatrices, et souvent même réactionnaires, surtout à l'égard des "étrangers" : magistrats, avocats, personnels en civil de la prison, jeunes sous-directeurs même, à l'égard desquels ils ne peuvent s'empêcher d'éprouver des ressentiments où se dévoile souvent la difficulté qu'ils ont à vivre une différence de statut social trop importante et vécue comme humiliante.

Contre ces "intellectuels", ils s'affirment comme "ceux qui font marcher la prison" : ils en sont les "ouvriers" (alors même que par ailleurs ils exercent, à leur niveau, un pouvoir absolu et intransigeant sur le surveillant de base), et en constituent l'élément permanent dont il faudra toujours tenir compte. C'est chez ces catégories de personnel que la nostalgie du temps — qu'ils n'ont pourtant pas connu — où le ministère de l'intérieur était le tuteur de l'institution est encore la plus vivace (c'était l'époque où l'on était "entre soi").

Les gradés constituent certainement le pôle ultra-conservateur du lobby, obstacle d'autant plus incontournable qu'ils constituent un élément obligé de l'institution.

Encore faut-il ajouter que tous ces corps de direction et d'autorité revendiquent cette légitimité du pouvoir absolu qu'ils exercent sur les établissements et sur l'institution comme une contre-partie nécessaire aux responsabilités démesurées dont ils sont chargés : c'est là finalement une attitude compréhensible dans le contexte.

L'administration centrale

S'il est courant au sein du système administratif français, que se manifestent dans chaque administration des habitudes et des pesanteurs qui constituent la "tradition" de tel ou tel secteur de la vie publique, le phénomène s'est, au sein de l'administration pénitentiaire, amplifié bien au-delà de ce qui est admissible. L'AP n'a eu de cesse de se renforcer, d'élargir le champ de ses compétences jusqu'à devenir une sorte de corps autonome au sein du ministère de la justice (dont l'organisation s'y prête par ailleurs parfaitement), pratiquant ses propres règles et développant sa propre politique.

Vase clos

Cette administration se comporte trop souvent en forteresse politico-administrative, n'accordant que peu de place aux intérêts généraux pour défendre — efficacement — ses intérêts particuliers. Cela est particulièrement vrai en matière de gestion du personnel : pendant longtemps, aidée par l'existence du statut spécial des

personnels et la complicité de la hiérarchie et des syndicats majoritaires, l'AP a fait fi du respect de la plupart des règles, voire de la législation régissant ce domaine, et se comporte plus en patron tout puissant ne s'encombrant guère de scrupules, qu'en service public garantissant les intérêts de ses agents.

Cette situation est d'autant plus grave que, se renfermant sur elle-même, et n'ayant de cesse de se renforcer, l'AP a fait occuper pratiquement tous les postes de gestion de son administration centrale par des personnels de ses services extérieurs, dont la compétence en matière de gestion ne peut être celle de personnels spécialement recrutés, comme dans les autres administrations centrales, pour occuper ces emplois ; elle s'est ainsi enfermée dans un système où, sa mauvaise réputation due à son manque de sérieux en matière de gestion et de technique administrative se confirmant, elle ne pouvait que renforcer encore son autonomie et ses réactions de défense face à toute critique, toute mise en cause de ses pratiques, d'autant plus qu'elle s'attribuait une compétence de plus en plus exclusive même dans les domaines qui lui échappaient originellement : le dernier exemple en la matière étant l'annexion par l'AP des services d'équipement du SAGE (1), pour ce qui la concernait, au début de 1981. Supprimant ainsi la distance entre la décision et l'exécution, il n'y a donc plus de réflexion possible, et plus aucun besoin de se justifier !

Secret et arbitraire

Le secret et l'arbitraire sont ainsi devenus, comme ils étaient la règle dans les établissements, celle de l'administration centrale, chacun des deux lieux renforçant l'autre dans ses pratiques.

La circulation de l'information à l'intérieur de cette administration, strictement compartimentée, et encore plus vers l'extérieur, est devenue presque impossible : "rien ne doit filtrer", comme si le simple fait de parler de la prison devait mettre en danger toute l'institution. A fortiori, toute information mettant en cause le fonctionnement de l'institution est systématiquement camouflée, notamment aux yeux des médias ou des autres institutions de l'État ; mais cette rétention qui prend quelquefois même le visage du mensonge, est aussi largement pratiquée à l'égard des autorités responsables, et en premier lieu du cabinet du ministre ou du directeur de l'AP lui-même.

Ceux-ci ne peuvent savoir que ce qu'on veut bien leur faire savoir et doivent, d'une part organiser leur propre réseau d'information, et d'autre part s'entourer à leur tour d'un minimum de secret dès lors qu'ils veulent mener une politique qui ne serait pas celle "des intérêts de l'institution" tels qu'"on" les entend "à la centrale".

Car cette administration possède une rare faculté d'intégrer, de digérer les individualités : en son sein, les nouveaux arrivants, quelle que soit leur origine statutaire, même — et peut-être surtout — s'ils sont extérieurs à l'AP, où leur sincère volonté de réformes, se retrouvent très rapidement pris au piège de l'immobilisme, du conservatisme ambiant — s'ils ne vont pas même au devant de ce que veut obtenir l'institution

SAGE : Service de l'Administration Générale et de l'Équipement, service du ministère de la justice gérant jusqu'alors l'ensemble des équipements du ministère et certains corps communs.

d'eux — et finissent tous par se fondre dans cette sorte d'entité mythique qu'est l'administration centrale de l'Administration pénitentiaire, au cœur même de l'institution, et par reprendre à leur compte les pires attitudes de rejet virulent de tout dialogue, encore plus de toute tentative de réforme.

C'est ainsi que, défendant son propre pouvoir, obéissant à ses propres pesanteurs, jalouse des prérogatives des autres, l'administration centrale a participé très activement à l'élaboration de la politique de la sécurité, et s'est vue encouragée par le précédent pouvoir dans ses pratiques, trouvant là encore le moyen de renforcer davantage son autonomie jusqu'à en devenir définitivement sclérosée.

Les milieux politiques de droite

Sous un discours classique d'"apolitisme", l'institution a été un des appuis les plus solides à la politique entreprise par A. Peyrefitte.

Au-delà des considérations d'intérêts, de pesanteurs, il faut voir derrière cette adhésion à des pratiques et à un discours ultra-répressifs, une adhésion plus profonde qui correspond en fait aux convictions politiques de la plupart de ceux qui détiennent le pouvoir au sein des diverses instances de l'institution pénitentiaire.

S'il est inutile de rappeler combien le lobby a fidèlement servi les intérêts de la politique du pouvoir précédent (en ce qu'ils étaient aussi les siens) et si les liens politiques du précédent directeur de l'AP ou l'appartenance d'Aimé Pastre, président de la CGT pénitentiaire, à cette même mouvance giscardienne sont désormais connus, la forte implantation des partis et mouvements de droite ou d'extrême-droite à tous les échelons de la pénitentiaire l'est beaucoup moins. Cela ne signifie certes pas que les personnels pénitentiaires seraient dans leur ensemble, par nature, des gens de droite : on vote, parmi ces personnels, dans les mêmes proportions que partout ailleurs et on n'y accepterait pas plus qu'ailleurs d'être manipulés par des partis de droite. Mais la présence de ceux-ci dans l'institution n'en est pas moins très réelle et souvent très active. Cela permet d'expliquer certaines attitudes de l'institution ou de quelques uns de ses membres éminents allant bien au-delà des pesanteurs déjà décrites, comme cela explique que les porte-paroles naturels de l'institution dans les milieux politiques semblent toujours se trouver dans les sphères les plus conservatrices. Même quand, par exemple, les convictions personnelles de tel ou tel des dirigeants des syndicats majoritaires le portent vers d'autres choix, ses pratiques à l'intérieur de l'institution l'amènent de fait à partager les discours de la droite et, les convergences d'intérêt aidant, à trouver en elle son meilleur soutien.

Cette situation est bien sûr favorisée par le fait que les enjeux politiques dans l'institution pénitentiaire sont suffisamment importants (on sait combien l'opinion publique est sensible à ce qui touche à la politique criminelle) pour que les organisations de droite aient eu le souci, pendant tout le temps qu'elles étaient au pouvoir, de travailler à investir l'institution et à en éliminer toute opposition structurée, contribuant ainsi à en renforcer encore le caractère monolithique et permettant que s'y développent trop souvent certains pouvoirs parallèles, certaines officines aux confins de la politique et du fait divers.

Les complicités

Il serait cependant naïf de croire que le machiavélisme de la droite a pu, seul, permettre au lobby pénitentiaire de s'implanter si solidement à l'abri d'un conservatisme irréductible.

L'institution a su trouver dans les milieux politiques, administratifs et judiciaires, d'autres appuis qui, pour être plus diffus, n'en sont pas moins efficaces. Ce n'est pas ici le lieu d'aborder la question du monde judiciaire dans son ensemble, dont l'attitude générale souvent ambiguë devant les problèmes pénitentiaires semble due d'abord à ses propres pesanteurs, tout autant qu'à une sorte de dépendance obligée (le judiciaire a besoin du pénitentiaire qui exécute ses "basses œuvres"). Il y a là une complicité de fait, fonctionnelle, qui conduit à une attitude de complicité plus générale : on fermera les yeux sur les "bavures" parce que, finalement, on n'a pas le choix). Cette situation est encore renforcée par le fait qu'un certain nombre de magistrats, à un moment donné de leur carrière, ont pu occuper un poste à l'administration centrale de l'AP. Ces passages plus ou moins longs au cœur de l'institution laissent pratiquement à tous, outre une bonne connaissance des rouages et quel que soit l'état d'écœurement qu'ils peuvent produire, une trace, ne serait-ce que celle d'amitiés personnelles, qui donne souvent le sentiment de continuer d'appartenir peu ou prou à la "famille" pénitentiaire et de devoir en quelque sorte ne pas la trahir. Cette attitude explique souvent que se manifeste une sorte de bienveillance ou de fatalisme devant les manquements ou les outrances de l'"institution" chez ceux qui devraient, par nature, en être les premiers censeurs, qu'ils soient des "anciens", ou que la "marque" se soit, dans ce milieu très imprégné par l'esprit de corps, répandue plus largement.

D'autres complicités se manifestent en toute bonne foi : il n'est pas rare que tel intervenant, telle institution extérieure, dans un souci d'améliorer, ou même de tenter de réformer le système carcéral, tente — pour tenir compte des "réalités" et parce qu'il (qu'elle) est impressionné(e) ou intimidé(e) par l'affirmation sans cesse répétée d'une compétence, d'une technicité qui seraient l'apanage exclusif du lobby — de prendre langue, de composer avec les tenants de celui-ci en faisant le parti de leur "bonne volonté" : alors s'opèrent, avec souvent une facilité déconcertante, des opérations de "récupération" où la naïveté des uns n'a d'égal que l'astuce manipulateur des autres, laissant l'observateur sans voix devant une duplicité si aisément triomphante.

Des connivences surprenantes

De façon beaucoup plus perverse, s'établissent des connivences surprenantes entre le lobby et certains milieux influents, faites de complicités, d'amitiés souterraines tissées en un réseau inextricable, en "familles", y compris dans les milieux des actuels pouvoirs politique ou intellectuel... En démêler les fils dépasserait largement le cadre de la présente note. Toujours est-il qu'aucun lieu de parole n'est vraiment sûr, et que le lobby donne souvent l'impression de tout savoir, et réussit, même là où il n'est pas présent, à faire régner un climat de crainte ou de suspicion exagéré, transformant le

débat démocratique naturel en lutte souterraine dont le non-initié ne comprendra guère les règles.

De telles perversions expliquent sans doute que le lobby ait réussi à s'introduire dans presque tous les lieux de pouvoir, ou du moins ceux dont l'influence peut être déterminante pour ses intérêts, produisant ou contrôlant alors des discours inverses ou contraires, n'hésitant pas à adapter son discours à son auditoire, ou à la mode du temps, et se faufilant ainsi dans des instances où ses intérêts se trouvent défendus en toute bonne foi. Le parti socialiste lui-même semble quelque fois au bord du piège...

LE FONCTIONNEMENT DU LOBBY

Comme les différents lieux du lobby s'articulent pour assurer, de concert la main-mise sur l'ensemble de l'institution, leurs pratiques prennent toutes les formes, se combinent ou se superposent pour établir un appareil de pouvoir absolu parfaitement efficace.

Que dit le lobby ?

Tout le discours pénitentiaire est conditionné par la défense de ses intérêts. Ce n'est cependant jamais sous cette forme qu'il est présenté, mais toujours autour des idées force que le lobby avance, c'est-à-dire celles qui lui semblent en fait pouvoir garantir le mieux sa propre sauvegarde. Ainsi en est-il actuellement du discours sur la sécurité qui a pris le caractère d'axe contraignant autour duquel tout discours sur la prison doit s'organiser.

L'argument sécuritaire

Ce discours n'est cependant pas le discours réel, mais bien l'argument, à usage principalement interne (maintenir la pression dans les établissements pour y exercer le pouvoir) mais aussi externe (maintenir les autres à distances, imposer sa propre compétence et conserver son monopole), toujours présenté "au nom des surveillants" même et surtout s'il vise à défendre d'abord les intérêts des hiérarchies. Ainsi le lobby sait-il déguiser ses discours réels pour produire simultanément plusieurs types de discours publics, toujours ambivalents (ambigus) s'adaptant en fait au public concerné : à l'intérieur, on ne se paiera pas de mots, alors qu'à l'extérieur on prendra un ton patelin, d'autant plus facile à tenir que la méconnaissance par le monde extérieur de

ce qu'est l'institution est totale ; méconnaissance que le lobby sait d'ailleurs parfaitement protéger et même organiser, jusqu'à en créer des mythes (ainsi à force d'affirmer que les surveillants sont des mal-aimés, ceux-ci finissent par le devenir réellement).

Une telle duplicité du discours s'exprime parfaitement dans le couple sécurité/réinsertion (dont on sait quel est l'élément primordial dans l'esprit de ceux qui l'emploient) qui renvoie souvent à l'opposition "milieu fermé/milieu ouvert", et permet d'évacuer tout débat réel. Ainsi le précédent directeur de l'Administration pénitentiaire n'hésita-t-il pas à créer une sous-direction à la réinsertion sociale (dont bien entendu les pouvoirs étaient réduits à quelques éléments considérés comme marginaux) au moment même où il structurait la gestion de la sécurité et que le ministre en faisait l'élément essentiel de sa "doctrine" politique.

Le surveillant "mal-aimé"

Cette diversité, cette viscosité du discours est certes rendue possible par la multiplicité des lieux de parole et des "rôles" que chacun tient, ou qu'on fait jouer aux autres au sein du lobby : pendant que tel magistrat de l'administration centrale tiendra des propos "libéraux" à la télévision, bien sûr vides de sens, tandis que les syndicats développeront, sur un ton geignard, l'image démagogique "du surveillant mal-aimé" face au "détenu à qui on donne tout" et à ses "complices", on développera à l'intérieur une politique de répression féroce à l'égard des personnels contestataires ou des intervenants extérieurs, et on insinuera, à travers des revendications concernant la "sécurité" (sans que personne ne sache exactement ce que cela signifie concrètement), l'idée force que les détenus seraient, par essence, "dangereux".

Mais la raison essentielle de cette multiplicité des discours qui d'ailleurs ne sont même pas toujours cohérents entre eux, ni même quelque fois un seul type de discours avec lui-même est que, c'est grâce à une telle diversité (en même temps qu'elle préserve des intérêts, des ambitions personnelles quelquefois divergents) que le lobby peut assouvir, en occupant tout le champ, sa prétention d'exercer un monopole absolu du (des) discours sur la prison et ne pas permettre aux personnels d'avoir d'autres sources d'information, d'autre réflexion que celles qu'il entend lui donner.

Cela est confirmé quand au détour d'une prise de position publique, d'un éditorial ou d'un article d'"humeur" (qui abondent dans la presse syndicale pénitentiaire) percent le véritable discours et les véritables intérêts.

Une telle perversité, outre qu'elle embrouille gravement les esprits, détermine finalement une caractéristique fondamentale du lobby pénitentiaire : c'est toujours masqué qu'il avance.

Un mouvement syndical unitaire ?

L'exemple des arguments avancés pour mettre en place et justifier les mouvements syndicaux d'avril et mai 82 est à cet égard tout à fait frappant : ce sont en effet les

syndicats majoritaires qui se mirent en avant, laissant les autres lieux du lobby dans l'ombre, où ils n'en demeuraient pas moins très actifs, participant en sous-main à l'élaboration des dits mouvements.

Les schémas classiques de "sensibilité" syndicale ne représentant pour le coup plus rien du tout, s'exprimant de façon caricaturale au nom du "surveillant de base" alors que les revendications exprimaient en fait les préoccupations politiques et stratégiques des dirigeants du lobby, cette caricature de mouvement syndical "unitaire" s'est mise en place autour de deux pôles :

— D'une part, autour de la revendication de la "parité avec la police", il s'agissait de laisser entendre qu'il y avait un parallélisme, ou même une identité entre les deux fonctions et de maintenir l'idée que la fonction pénitentiaire était par nature répressive et que, son objet de compétence étant finalement la "dangerosité", son outil devait nécessairement être la "sécurité".

— D'autre part, consécutivement à ce premier pôle, l'expression de revendications matérielles était ramenée par les syndicats majoritaires, devenus porte-paroles du lobby, à l'expression de la menace de mouvements de révolte des détenus, d'actions dures, somme toute à la prédiction de catastrophes dans les prisons, qui rendraient impossible tout discours "libéral".

Qu'en était-il alors de la réalité de ces revendications ? Non seulement aucun effort de proposition ou de concertation n'avait été fait par les syndicats pour faire avancer de véritables revendications à caractère syndical, mais ils affirmèrent dès le départ que le ministre ne voulait pas négocier. Après quelques hésitations et une tentative de placer le débat sur un plan idéologique plus large, ce sont en fait des revendications catégorielles à caractère général qui ont été mises en avant, dont on savait qu'elles étaient impossibles à satisfaire à l'intérieur de l'institution puisque dépendant, non de la volonté du ministre mais de décisions budgétaires prises au niveau gouvernemental : ainsi en était-il de la revendication d'une intégration des primes dans le salaire, revendication ne présentant aucun caractère d'urgence puisque, revendiquée unanimement par l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction publique, c'est dans ce cadre seul que la question pouvait se traiter (la mise en place de cette revendication ayant cependant été facilitée par des promesses trop rapidement faites à ses personnels par le ministre de l'Intérieur — particularité qui dans le contexte tombait parfaitement bien pour le lobby).

Une sorte d'escalade démagogique s'est alors produite, allant jusqu'à faire le silence sur certains acquis (par exemple une augmentation de la "prime de risque" des personnels dont les organisations syndicales ne firent pas mention) ou plus loin à des outrances, telle que la revendication le 14 avril d'une mesure (les 39 h hebdomadaires) acquise officiellement (et votée par les syndicats) depuis le 15 mars et mise en application depuis le 1^{er} avril !

C'est dire le sérieux et la bonne foi des revendications avancées, qui n'étaient en fait qu'un camouflage d'une revendication tout autre.

Enfin, c'est avec un certain cynisme que les organisations majoritaires se sont mises tout soudainement à revendiquer le droit de grève interdit par un statut spécial qu'elles avaient appelé de leurs vœux et jamais contesté jusqu'alors. On voit bien quel était l'intérêt d'une telle revendication où l'exercice du droit de grève serait détourné de son but naturel, d'autant plus que ces syndicats se gardèrent bien de revendiquer l'abolition de l'ensemble du statut spécial qui, en fait, leur permet d'organiser leur pouvoir.

L'exercice du pouvoir

C'est d'abord sur l'ensemble du dispositif mis en place grâce à l'application rigoureuse du statut spécial des personnels pénitentiaires que se fonde le pouvoir du lobby, statut (1) qu'il a mis en place avec l'accord des syndicats, complété de dispositions annexes, d'archaïsme répartis au gré des textes réglementaires, et qui fournit, par la menace permanente qu'il constitue et l'application implacable qui en est faite, un instrument de pouvoir absolu sur les personnels.

Le contrôle des personnels

Car il s'agit d'abord de contrôler les personnels, et essentiellement le surveillant de base qui sera étroitement surveillé à travers tout le système pyramidal que nous avons précédemment décrit. L'accumulation des arbitraires permet d'assurer une gestion des personnels qui élimine sans coup férir tout opposant ou même tout récalcitrant : la pression amicale devient insistante, à la menace succède la calomnie, la brimade, l'affectation aux mauvais postes, puis viennent les observations écrites, les rapports disciplinaires, les mauvaises notes, les premières sanctions, le conseil de discipline enfin, où les syndicats se rangeront comme un seul homme du côté de l'administration.

Comme le lobby contrôle également complètement le système des mutations et d'avancement grâce à une alliance sans faille entre syndicats (les syndicats majoritaires possèdent tous les sièges de représentants du personnel de surveillance dans la Commission administrative paritaire compétente), hiérarchie et administration centrale, il n'est guère compliqué pour lui de faire fonctionner un système d'épuration efficace, parachevé par quelques pratiques douteuses d'intimidation, pour réduire chacun au silence.

Le système est complété à l'inverse par la création systématique de corps professionnels internes, soumis aux règles pénitentiaires, pour empêcher la présence dans les prisons, en les remplaçant, de corps extérieurs jugés insuffisamment contrôlables, comme les infirmières ou les médecins par exemple.

De même, la mise en place de moyens techniques appropriés, destinés à faire de la question de la sécurité davantage qu'un chantage mais bien un lieu de pouvoir réel, a permis, grâce à un développement, surtout ces dernières années, de toute une technologie sécuritaire, à la création d'une section de l'administration centrale chargée de ces questions et à celle de "brigades de sécurité", de créer un nouveau réseau de contrôle de l'institution.

A cela s'ajoute encore la prise en main de quelques organismes para-administratifs, tels que le CNOSAP (Comité national des œuvres sociales de l'Administration pénitentiaire) qui, gérant les œuvres sociales du personnel pénitentiaire totalement à

(1) Statut qui reprend en fait des dispositions similaires à celles qui régissent le statut spécial de la police. Là encore, le parallélisme police/pénitentiaire semble la seule référence possible...

l'écart des structures mises en place au sein du ministère, permettent de contrôler aussi "le porte-monnaie".

La résistance passive

Dans l'autre sens, toute insistance, y compris de la part des plus hautes autorités, à faire appliquer une mesure qui déplaît au lobby devra affronter le même réseau, les mêmes connivences, et aura finalement à faire face à une résistance passive très efficace, à la non-application sournoise, si ce n'est au refus pur et simple ; le candidat réformateur n'a d'autre solution alors que de faire retraite, bien heureux s'il ne fait pas lui-même l'objet de mesures de rétorsion.

De telles pesanteurs sont d'autant plus faciles à mettre en place qu'elles s'appuient sur des arguments tout prêts : l'administration centrale, les directeurs seraient rendus impuissants quand il s'agit de faire appliquer des mesures "que les surveillants ne comprendraient pas", dont "les syndicats ne veulent pas" ou que l'opinion publique rejeterait. Camouflant sans cesse les responsabilités sous un réseau d'informations et de complicités présentant l'apparence d'une sorte de fatalité insaisissable, l'institution peut même se payer le luxe d'apparaître comme "démocratique" puisque la "base" y serait écoutée et respectée par les plus hauts responsables avec une attention rare, ceux-ci poussant l'humilité jusqu'à s'en faire les porte-paroles !!

L'ambiguïté de telles situations, exploitée aussi dans le (les) discours public(s), cache en fait une organisation hyper-structurée qui installe le secret et l'arbitraire à tous les niveaux de l'institution à tel point qu'elle a souvent beau jeu de bloquer avant terme toute tentative de réforme, et même d'en interdire toute velléité. L'escroquerie consistant à utiliser les prétendus sentiments — qui seraient toujours conservateurs et rétrogrades — des surveillants se double à l'égard de ces personnels d'une seconde escroquerie : critiquer l'institution serait automatiquement s'attaquer aux surveillants !

Les surveillants eux-mêmes se trouvent ainsi dans la position d'être des renégats dès qu'ils adoptent une attitude critique. A fortiori, tout étranger, tout intervenant extérieur, les nouvelles catégories de personnel mêmes, seront considérés a priori comme des ennemis, sommés de se situer dans une alternative détenus/surveillants savamment alimentée (1).

Ainsi, aux difficultés inhérentes à un travail en prison toujours éprouvant en lui-même, effectué dans de mauvaises conditions, s'ajoutent pour ceux qui entrent dans la prison le poids d'une angoisse permanente, sans cesse entretenue et organisée sur un axiome très simple : il faut être "pour" ou "contre" l'institution.

On achève ainsi de donner au système un caractère indéniablement totalitaire.

(1) une catégorie professionnelle échappe pourtant à cette règle : ceux qui viennent du ministère de l'intérieur sont toujours, eux, accueillis à bras ouverts : sans doute sont-ils de "la famille", puisqu'on a systématiquement recours à eux pour diriger l'AP ou son personnel dès que le besoin de "resserrer la vis" se fait ressentir.

Un activisme institutionnel

Comme toute entreprise totalitaire, le lobby ne peut se satisfaire, pour perdurer, des moyens légaux ou para-légaux. Son dispositif de main-mise sur l'institution ne suffit pas toujours à en assurer le contrôle total. Les contre-ordres, les consignes discrètes qui circulent en permanence pour anéantir toute volonté de changement et rendre sans effet toute décision réformatrice ne peuvent en effet, à terme et seuls, protéger efficacement les intérêts de pouvoir du lobby. Aussi, à l'appui de ses démonstrations publiques incantatoires, va-t-il provoquer ou exploiter, ou couvrir, toutes sortes d'événements, d'incidents permettant de maintenir la tension et d'alimenter la peur.

L'utilisation des détenus

Ainsi la conviction qu'une révolte collective des détenus pourrait profiter, finalement, au lobby, ne sera pas seulement entretenue dans les esprits : las d'attendre passivement l'arrivée d'une telle éventualité, on tentera de se donner les moyens de pouvoir la réaliser, de façon sournoise, et de pouvoir choisir le moment d'en exploiter tout le bénéfice.

Des groupes restreints semblent s'être spécialisés dans cet activisme fait de provocations, de menaces, de cabales, de pressions de toutes sortes — aisées à manipuler dans ce milieu si particulier qu'est la prison — activisme qui, même s'il peut apparaître comme marginal, n'en sert pas moins très efficacement les intérêts du lobby, quitte à permettre aux plus habiles de se constituer à moindre frais une image "modérée".

Le recours à la force, ou au rapport de force physique fera ainsi l'objet d'une surprenante bienveillance de la part de ceux — hiérarchie, administration centrale — qui sont chargés de la réprimer, dès lors que de tels actes permettent en définitive de confirmer l'existence d'une situation qu'on aura précédemment décrite comme explosive : ainsi en est-il de tout discours sur la sécurité qui, pour se justifier, a finalement besoin que la violence s'exprime, et devra à certains moments la provoquer.

Ces provocations de toutes sortes peuvent alimenter, successivement ou simultanément, les discours politique, syndical ou professionnel du lobby et lui permettre d'obtenir par ce biais ce qu'il n'a pu imposer par des moyens plus classiques.

Mis en situation d'opposition à un pouvoir politique nouveau, perdant une partie des possibilités d'action que lui offrait son attitude fusionnelle avec le pouvoir précédent, le lobby peut être tenté, si ce n'est obligé, de recourir de plus en plus à de telles pratiques.

Les luttes internes

Le fonctionnement du système ne peut s'étudier sans l'examen de ses mouvements internes.

Si, par exemple, rien — vu de l'extérieur — ne distingue les discours ou les pratiques des principaux syndicats, cela ne signifie pas qu'une cohésion existe : comme, là encore, dans tout système totalitaire, on peut déceler au-delà de la façade rigide offerte par les déclarations et les comportements officiels, de sourdes et souvent violentes luttes internes, destinées à affirmer la prépondérance de tel ou tel groupe ou de telle ou telle personne.

C'est que les compétitions personnelles, la soif du pouvoir, ont en effet là toute leur place, permettant à quelques personnalités mégalomaniaques de s'affirmer sans réserve, et déterminent seules les différences de "sensibilité" qui — sans du tout recouvrir, répétons-le, celles des confédérations syndicales respectives — distinguent entre-eux les syndicats majoritaires.

L'exemple peut s'étendre à l'ensemble du lobby : les questions de personne, l'existence de clans recoupant les divers lieux du lobby, viennent compliquer singulièrement la tâche de l'observateur, en même temps qu'elles expliquent l'extrême facilité que possède le lobby de tenir plusieurs discours et de faire ainsi encore illusion aux yeux de beaucoup.

Que cela se fasse à l'intérieur d'un même groupe ou entre les groupes eux-mêmes, ces luttes d'influence utilisent de toute façon les mêmes pratiques que celles qui permettent au lobby de s'imposer dans son ensemble, et peuvent aller jusqu'aux mêmes extrémités violentes.

On a ainsi vu, par exemple, le secrétaire général d'un des syndicats majoritaires demander et obtenir un permis de port d'arme pour se protéger d'un membre de son propre bureau qui, estimait-il, le menaçait !!

C'est ainsi que, derrière les compétitions personnelles, se profilent quelquefois des oppositions plus fondamentales ou que, au fil du temps, ces compétitions se transforment en oppositions de fond. Cela se traduit alors par quelques déclarations tonitruantes qui, là encore, peuvent donner l'illusion d'un fonctionnement ouvert et démocratique à qui ne se donnera pas la peine de rechercher l'origine de tels conflits.

Un des points importants de cette question, et qui explique l'origine brutale et irrationnelle, le manque de préparation des mouvements revendicatifs d'avril et mai 82, est la lutte permanente d'influence entre FO d'une part et la CGT d'autre part, qui est un des facteurs constants les plus remarquables du fonctionnement du lobby.

Tantôt ennemis jurés, tantôt "camarades syndicaux", les deux syndicats — et surtout leurs présidents respectifs — n'ont en fait jamais renoncé à une ancienne rivalité hégémonique (c'est aujourd'hui FO qui a pris le pas sur la CGT et récupéré la puissance que cette dernière affichait il y a quelques années encore), et s'entraînent ainsi l'un l'autre dans un jeu de surenchères qui contribue à durcir encore l'expression publique du lobby. Parce que l'autre ne lui "laissera rien passer", chacun est amené à hausser le ton, à s'enfermer davantage dans une attitude de refus de tout dialogue — encore plus, de toute négociation — avec le nouveau pouvoir (ce qui serait immédiatement interprété comme une trahison par l'autre).

Dans ces conditions, il n'est plus possible de faire appel à la raison.

LA SITUATION ACTUELLE

Ainsi s'est installé dans les prisons un pouvoir qui n'a plus rien à voir avec le pouvoir ; il en est devenu autonome et ne se préoccupe que de sa seule survie, produisant un discours "majoritaire" qui s'alimente lui-même, en même temps qu'il s'auto-intoxique.

Coupé de toute réalité sociale, suffisamment fort et s'appuyant sur un discours simplifié ("la sécurité"), ce pouvoir finit par perdre tout contrôle de lui-même, et bascule actuellement, coupé de ses racines politiques, dans un comportement de forteresse assiégée, où seuls l'exaltation et le fanatisme trouvent finalement place.

Peut-être l'univers carcéral en soi, et la façon dont il a été — dont il s'est — organisé ne peut-il que conduire à un tel phénomène. Mais la façon dont le pouvoir pénitentiaire est lui-même organisé, la façon dont il s'exprime (sa mauvaise foi, son hypocrisie) montrent que ce phénomène tient aussi à une situation historique et politique donnée, à des enjeux de pouvoir — groupes ou personnes —, à des réalités sociales précises : autant d'éléments qu'on ne peut aborder avec fatalisme, puisqu'ils ne procèdent nullement de l'essence de l'institution.

Les caractères particuliers de la base

C'est d'abord en s'appuyant sur les caractères particuliers de sa "base" — et même en maintenant, organisant et amplifiant ces caractères pour mieux maîtriser ladite base — que le pouvoir pénitentiaire, le lobby, a pu s'enraciner : l'origine socio-culturelle du surveillant (la plupart du temps c'est un rural d'origine, peu préparé à contester, attaché aux valeurs traditionnelles, ou bien ancien chômeur pour qui le maintien de son emploi sera la première préoccupation), l'absence de formation sérieuse alliée à un trop faible niveau de recrutement, leur position sociale (les "matons" sont souvent méprisés ; c'est un métier qui ne se revendique pas et qui résulte rarement d'un choix), leur soumission hiérarchique (statut spécial, systèmes de notation et de mutation arbitraires, organisation para-militaire du système hiérarchique), sont en effet, dans l'exercice du pouvoir du lobby, des facteurs indispensa-

bles en ce qu'ils ne peuvent prédisposer ces personnels à une attitude de résistance ou de révolte contre lui.

Ainsi peut-il les opprimer avec cynisme, en exploitant, après l'avoir créé, leur sentiment d'être des parias, des mal-aimés ; et même en organisant, pour mieux la canaliser, leur inquiétude et leur protestation contre une situation statuaire qu'il a lui-même créée et qui est la base de son pouvoir.

Cette protestation, ce sentiment d'injustice, le lobby sait même le retourner pour en faire une machine de guerre qui défendra ses propres intérêts — qui ne sont pourtant jamais ceux du personnel —, c'est-à-dire ceux des corporations qui le composent principalement (corps de direction, hiérarchies administrativo-syndicales, administration centrale, etc.) et en élaborant l'idéologie conservatrice et réactionnaire, avec l'appui actif — quelquefois même pour le compte — de forces extérieures qui, elles, défendent de tout autres intérêts que ceux du service public.

C'est pourquoi deux caractères sont particuliers au lobby pénitentiaire, s'ajoutant à ceux qui, dans notre société, constituent tout lobby organisé ; c'est en quelque sorte par cette originalité du système pénitentiaire que se réalise en permanence le dispositif du pouvoir absolu du lobby :

Un dispositif de main-mise totale sur les personnels :

Par le biais de la confusion permanente (représentants du personnel = hiérarchie), organisée sur un modèle de cogestion, c'est ensemble que syndicats et administration centrale gèrent le personnel pénitentiaire et prennent les grandes décisions d'orientation générale. Rien ne peut être entrepris en dehors de ce système très perfectionné qui alterne menaces et promotions, et force les personnels à s'assimiler à l'institution elle-même, et donc à considérer les représentants de l'institution comme ses propres représentants.

L'illustration la plus frappante de ce système peut être trouvée dans l'organisation de la formation des personnels (ceux dont l'importance stratégique est la plus grande : surveillants, gradés et sous-directeurs) et le fonctionnement de l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) : là, tous les rouages, grâce notamment au système des "gradés-formateurs" présents à la fois à l'ENAP et dans les établissements en un solide réseau, sont mis en place — en l'occurrence entre les mains du principal des syndicats majoritaires — pour produire un simulacre de formation qui ne vise en fait qu'à amener le nouveau fonctionnaire stagiaire, ou le candidat à une promotion, à se soumettre, grâce à cette arme radicale qu'est le pouvoir discrétionnaire de titularisation ou de nomination.

Cette osmose syndicats/administration centrale trouve là son paroxysme, en ce qu'elle fonctionne à la fois comme système d'intégration des nouveaux, de repérage et de rejet des perturbateurs, et comme (premier) lieu d'élaboration et de diffusion de la "doctrine".

Une autarcie totale

Comme la concurrence ne saurait exister face à l'institution carcérale, et que cela n'est pas même concevable, le lobby entend bien que cette concurrence — sous forme de débats d'idées par exemple — n'ait jamais lieu, ni autour ni même à l'intérieur de l'institution, comme si cela devait nécessairement mettre celle-ci en danger et, à terme, remettre en cause son existence (peut-être sur le fond, y-a-t-il d'ailleurs là quelque vérité...) : c'est que le lobby s'estime propriétaire de l'institution. Il est donc, au nom de sa compétence, le seul habilité à en parler, à en produire le discours et, a fortiori, à y exercer et à y décider. Ce chantage à la légitimité interdit évidemment toute critique. Rien donc ne devra être dit ou fait de l'institution que le lobby ne contrôle. Il considèrera tout le reste — débats de doctrine, interventions ou questionnements venant de l'extérieur ou bien de l'intérieur — comme une agression.

Protégeant l'institution, il se protège lui-même et vice-versa.

Aucun équilibre dialectique n'est donc possible, encore moins de contre-pouvoir, puisqu'aucun discours différent du discours "autorisé", aucune pratique alternative ne sera toléré(e) au sein de l'institution, et que personne qui n'appartienne à la caste ne peut y fonctionner durablement. Un tel système de rejet des étrangers, d'interdiction de la parole, par sa rigidité, son idéologie simpliste mais adaptée, s'illustre bien dans le concept du "vieux pénitentiaire" qui, seul, ayant accédé à la "compétence" sera devenu en lui-même dépositaire des intérêts et incarnation de l'institution toute entière.

La pesanteur est telle qu'elle atteindra à tous les niveaux de l'institution les esprits les plus libres, qui n'oseront même plus intervenir puisque n'étant pas "de la maison", succombant ainsi à ce qu'il faut bien appeler un appareil totalitaire. Bien sûr, comme il l'a fait avec la formation et les statuts afin de contrôler les personnels, le lobby a su se donner les moyens structurels d'assurer son autarcie sur le plan administratif : ainsi peut-il régner sur l'institution, puisqu'il la gère dans son ensemble.

Les armes que le lobby s'est ainsi forgées, le secret, l'arbitraire se conjuguent donc pour donner à l'institution pénitentiaire ce caractère si particulier d'opacité, malgré quelques gadgets (commissions de surveillance par exemple) visant à donner le change de la transparence, qui semble la rendre quasi inexpugnable derrière un pouvoir et un appareil totalitaires.

Des failles dans le système

Cependant, la question de la cohérence du système peut se poser. On a vu plus haut que des luttes internes existaient, et on verra plus loin qu'elles ont sans doute largement contribué à accélérer le cours des événements.

Il y a d'abord les "traîtres" (les "judas" et leur "forfaiture" dit par exemple le

secrétaire général de F.O. (1) à propos du syndicat minoritaire CFTC qui avait refusé de s'associer à la grève du 10 mai 82 !) qu'engendre nécessairement tout système rigide. S'ils sont violemment rejetés (on n'hésite jamais, s'il le faut, à monter des "affaires" contre les gêneurs qui n'ont pas été repérés à temps à l'ENAP), les contestataires n'en existent pas moins au sein du personnel et, malgré les pressions et les menaces, s'organisent.

L'émergence du Syndicat autonome des personnels pénitentiaires et sa contestation de la hiérarchie en est un exemple, perçue comme un grave danger par les syndicats majoritaires. Il n'est pas tolérable pour le lobby que ceux qui "font partie de la famille" adoptent une telle attitude de contestation, car elle remet du coup, dans ce système si contraignant et "intégré", toutes les bases de l'édifice en question, alors qu'il était possible de s'accomoder de gens traditionnellement plus remuants comme les éducateurs, mais vécus ou présentés comme extérieurs et un peu folkloriques ; bien que dans ce domaine aussi, la volonté des éducateurs de s'intégrer à l'institution et leur prétention d'en parler en connaissance de cause commencent-elles à agacer sérieusement...

Ainsi une remise en question commence-t-elle à apparaître au cœur même du système, d'autant plus facilement que les jeunes générations de surveillants semblent mieux informées, et souvent davantage motivées ; ils sont souvent plus rapidement sensibles aux outrances auxquelles aboutit un exercice aussi totalitaire de son pouvoir par le lobby, et peu disposés à se laisser enfermer dans un ghetto ; enfin, plus ouverts sur le monde, leurs préoccupations sur le lieu de travail deviennent comme ailleurs moins financières que qualitatives : conditions de travail, relations avec les chefs, relations avec les détenus, etc. Autant de sujets qui ne donnent guère prise au pouvoir pénitentiaire, et dont au contraire la simple évocation est déjà une agression directe contre le lobby.

Les mouvements revendicatifs d'avril et mai 82 ont d'ailleurs fait apparaître que la base des organisations syndicales majoritaires n'était pas insensible aux arguments de la raison et refusait pour une grande part de se laisser entraîner aveuglément.

Le changement de pouvoir politique a aussi fait apparaître que le lobby ne disposait peut-être pas ou peut-être plus — du moins autant qu'on pouvait le croire à l'extérieur — de lieu véritablement central, assurant la cohésion d'ensemble.

Ainsi, les intérêts des organisations syndicales majoritaires sont-ils quelquefois apparus plus contradictoires qu'il n'y paraissait, aucune n'ayant en fait abandonné sa propre ambition hégémonique. De même l'administration centrale est-elle rapidement apparue tiraillée entre ses pesanteurs institutionnelles, son immobilisme, et les ambitions personnelles, les soucis de carrière qui eux, doivent bien s'accomoder du nouveau pouvoir même si son discours est radicalement différent.

De plus, ceux qui, notamment à l'administration centrale, se laissaient, au sein de l'institution, mener par les événements, abandonnant toute velléité de résistance face au pouvoir absolu du lobby, peuvent trouver maintenant dans les positions officielles des raisons de relever la tête, et de mettre enfin en conformité leurs actes et leurs convictions...

(1) "Le Monde" du 20/05/82.

L'action de la COSYPE

Dans ce cadre, l'action de la COSYPE contribue à ne pas laisser au lobby le monopole de la "compétence".

En tous cas, toutes sortes de tiraillements deviennent perceptibles, et permettent de repérer des failles importantes. C'est sans doute à partir de ces failles que certaines solutions peuvent être trouvées. C'est du moins ce qu'a semblé tenter de faire le garde des Sceaux, en conduisant par exemple tel haut responsable syndical à mettre en balance son désir d'en découdre avec le souci de sa propre carrière...

Mais de telles "solutions", pour habiles qu'elles soient, ne sont qu'éphémères, et conduisent quelquefois à confirmer a contrario dans son exercice le pouvoir réel de tel ou tel dans l'institution. C'est qu'il convient de ne pas sous-estimer, encore moins mésestimer, la puissance du lobby pénitentiaire, d'autant plus que le caractère totalitaire de son installation au cœur de l'institution pénitentiaire ne permet guère les demi-mesures.

Puisque système totalitaire il y a, c'est la totalité du système qu'il faut réformer : D'abord en traitant des structures,

— en examinant sans attendre la situation statutaire des personnels, la question de sa formation et de ses missions, et en y apportant des solutions radicales (sur ce point, un premier pas a heureusement été entrepris ces dernières semaines qui laisse bien augurer de la réussite de ce travail) ;

— en réfléchissant sur l'organisation de l'Administration pénitentiaire, le fonctionnement de son administration centrale et de ses structures de relais, et sur sa place au sein du ministère ;

— en prenant en compte de façon globale, et non en les fractionnant, les diverses pesanteurs de l'institution ;

— en menant une nouvelle politique pénale qui intègre clairement le problème de l'institution pénitentiaire.

Mais aussi en sachant prendre, en toute connaissance de cause, sans fausse pudeur, les mesures nécessaires pour assainir la situation : il n'est plus tolérable que certaines attitudes s'apparentent si clairement au sabotage, à la volonté cynique de nuire quelles qu'en soient les conséquences.

S'il s'agit réellement de s'attaquer à des mentalités, des pesanteurs, des intérêts, il faudra bien se décider à changer aussi des hommes.

LES RAPPORTS DE FORCE

Le contexte ne pouvait conduire le pouvoir qu'à choisir entre deux types d'attitudes : se laisser faire et se plier aux exigences du lobby, ou bien tenter de contourner l'obstacle, si ce n'est l'affronter.

Ne serait-ce que pour des raisons morales, la première hypothèse n'était pas sérieusement envisageable. Mais, dans la seconde, la difficulté allait être de choisir un mode d'approche convenable, et de mettre en œuvre une action efficace : les considérations tactiques prenaient alors une place considérable.

Le lobby n'allait pas, en effet, attendre benoîtement qu'on vienne le déposséder de son pouvoir. Et c'était certainement sous-estimer gravement sa puissance que de croire qu'un "profil bas" pourrait durablement être adopté face à cet appareil totalitaire.

Tenter de contourner, de convaincre, jouer de son habileté ont été les modes d'action choisis par le pouvoir. Ils ont certes permis de reculer l'échéance, mais ils n'ont pas empêché ce qui était inéluctable : l'affrontement.

Les raisons du durcissement

La perte des justifications idéologiques

Depuis un an, malgré le discours alarmiste développé autour de la "sécurité" par le lobby pénitentiaire et ses alliés politiques, les prisons sont restées calmes.

La logique de l'idéologie de la sécurité aurait pourtant voulu qu'avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, et donc du "laxisme" ou de la "faiblesse" résultant de l'abandon du discours répressif, qu'après l'abolition de la peine de mort et des Quartiers de Sécurité Renforcée, toutes les prisons s'enflammaient sous le coup de révoltes de détenus que plus rien ne pourrait arrêter.

C'est le contraire qui s'est produit.

Après avoir applaudi, dans les prisons, l'arrivée de la gauche au pouvoir, les détenus ont adopté une attitude de dialogue constructif qui a surpris même les plus opti-

mistes, comme en attestent les nombreux mémoires et cahiers de doléances rédigés et remis aux autorités depuis un an, de façon individuelle ou collective, dans de nombreuses détentions. Il n'y a eu aucun mouvement de révolte, encore moins de prises d'otages, mais au contraire une volonté souvent réaffirmée de "participer au changement", avec d'ailleurs une méritoire patience dans un monde où l'on sait combien l'immédiat et le quotidien sont déterminants.

Ainsi se faisait jour après jour la démonstration de la fausseté du discours sécuritaire : si le nouveau discours, prenant l'exact contre-pied du discours sécuritaire, arrivait à produire *plus* de calme dans les prisons, c'était en effet la claire démonstration que ce discours sécuritaire n'était nullement un élément essentiel à la bonne marche de l'institution pénitentiaire, mais bien la simple justification idéologique d'un pouvoir absolu, moyen de pression et d'intimidation tous azimuts, et d'abord en direction du personnel.

Comme le personnel lui-même, dont une bonne part avait applaudi l'arrivée de la gauche, profitait du climat plus détendu et découvrait un autre mode possible de relation avec les détenus, et donc, espérant lui aussi des changements, notamment dans les structures hiérarchiques, commençait à entrevoir les moyens d'échapper à la pression sans cesse entretenue par cette idéologie de la peur permanente, c'était la base même de son pouvoir que le lobby voyait menacée.

Devant ce double risque d'être démasqué et de perdre le contrôle idéologique de la situation, le lobby ne pouvait trouver qu'une réponse : durcir le ton, travestir la réalité et faire comme si rien n'avait changé !

Les enjeux tactiques

Dans un tel contexte, la perspective des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives, paritaires, prévues pour le 23 avril 1982, prenait un tour préoccupant pour le lobby : la détente du climat n'allait-elle pas avoir une influence sur les votes, et détourner en particulier le personnel de surveillance des syndicats majoritaires ?

Au-delà de cette inquiétude, et exacerbées par elle, les vieilles rivalités internes entre syndicats majoritaires ne pouvaient que se réveiller à l'approche des élections et conduire chacun à durcir sa position, quitte à faire front commun face à l'émergence de ce nouvel ennemi que constituait le Syndicat autonome des personnels pénitentiaires, dont personne ne pouvait établir l'influence réelle, mais qui, par son activité incessante et son discours anti-hiérarchique, ne pouvait qu'être vécu comme dangereux, d'autant plus qu'il pouvait paraître se situer relativement plus à gauche que les autres syndicats de surveillants, puisqu'il ne désapprouvait pas les réformes engagées par le garde des Sceaux.

La situation historique nouvelle, les questions conjoncturelles venaient donc alourdir gravement l'incertitude qui envahit naturellement toute organisation avant une échéance électorale, pour produire là encore dans le lobby un réel climat d'inquiétude, de crainte de perdre de son pouvoir.

Puisqu'aucune élection professionnelle générale n'avait eu lieu depuis trois ans, le test était d'importance.

L'enjeu de ces rivalités était aussi, d'une façon plus prospective, celui de la "repré-

sentativité", qui prenait d'autant plus d'importance cette fois que le conflit avec le ministre semblait inéluctable, et qu'il faudrait alors pouvoir se situer en position de force pour continuer à parler, chiffres à l'appui, au nom de la "majorité" des personnels.

Le sentiment de perdre le pouvoir

Davantage que ces craintes, le lobby devait affronter depuis une année un sentiment de plus en plus prégnant de perdre *réellement* le pouvoir.

Ce sentiment peut s'expliquer à travers quatre ordres d'idées :

— *tactiquement*, les enjeux mentionnés précédemment, et notamment celui de la représentativité, mettaient les syndicats majoritaires en demeure, pour la première fois, de faire la preuve qu'ils étaient encore les maîtres du jeu, et les mettaient ainsi en situation de douter réellement de leur capacité à dominer les événements ;

— *idéologiquement*, la situation devenait intolérable :

a) la production, par la Chancellerie d'un discours nouveau, l'accumulation d'une série de modifications ou de réformes — même si elles semblaient encore bien timides à beaucoup d'autres — prenaient pour le lobby un caractère inéluctable, et semblaient le plus souvent faire fi des moyens habituels de blocage qu'il possède au sein de l'institution.

La volonté du ministre semblait devoir prendre le pas sur toute autre considération, et s'imposer quelle que soit la volonté conservatrice du système.

b) La personnalité même du ministre était de toute façon inacceptable pour le lobby : avocat, il personnifiait ceux qu'on déteste le plus ; libéral, il est l'image même du "laxisme" tant honni dont la gauche ferait preuve.

Bref, l'ennemi était au pouvoir et, pire, avait barre sur l'institution : contradiction d'autant plus inacceptable pour le lobby que le précédent garde des Sceaux, A. Peyrefitte, avait fini, tant l'accord idéologique était profond, par être adopté par le lobby comme son chef naturel.

Ainsi, R. Badinter représentait-il à lui seul un danger : cet aspect, lourdement exploité auprès de la base sous un angle démagogique, pourra en outre constituer un élément supplémentaire de cohésion du lobby en cas de mobilisation.

c) Les réformes entreprises étaient de toute façon inacceptables, puisque mettant directement en cause toutes les fondations du discours sur la sécurité et donc le pouvoir même du lobby.

La suppression d'abord de la peine de mort et celle — du moins dans les textes — des QSR, éléments essentiels de l'institution carcérale, furent ainsi présentées par le lobby comme une agression quasi-directe contre les personnels, à qui on enlevait toutes garanties de sécurité en supprimant ces deux ultimes menaces face au détenu tenté par la révolte. Mais elles auraient pu, à la limite, être tolérées, car n'attaquant pas de front le lobby lui-même ; il pouvait d'ailleurs, sur ces points, camoufler ses sentiments et adopter un discours plus "moderne" dès lors qu'il se serait agi d'ultimes concessions, préservant le discours sur la sécurité dans le fonctionnement quotidien de la prison. C'était d'ailleurs l'attitude qu'amorçait le lobby ces derniers temps, puisqu'il avait su finalement s'accommoder de la suppression officielle des quartiers

de sécurité renforcée (QSR) en leur trouvant rapidement dans les établissements pénitentiaires de nombreux équivalents pratiques.

La constitution de nombreuses commissions ministérielles destinées à aller plus avant dans la réforme et à s'attaquer au quotidien — point d'ancrage de la "compétence" du lobby — montraient cependant à celui-ci qu'il ne pourrait guère, même si là encore il avait su placer quelques hommes, continuer longtemps à "limiter les dégâts".

Plus grave encore, le projet d'institution d'un tribunal de l'exécution des peines faisait perdre aux directeurs tous leurs pouvoirs actuels en matière d'application des peines pour les restituer aux magistrats : ce projet ne pouvait qu'être considéré comme une agression majeure car, s'attaquant à l'un des pôles essentiels du lobby, capable de dé-stabiliser le lobby tout entier.

C'est sans doute là que tout a basculé, et que le lobby s'est décidé à hausser le ton, et à mettre tout en œuvre pour bloquer une réforme perçue — à juste titre d'ailleurs — comme essentielle, puisque l'une des clés de voûte du système de pouvoir au sein de l'institution.

— *pratiquement*, l'inquiétude grandissante du lobby lui avait fait commettre des erreurs. Se dévoilant malhabilement, il s'était un peu coupé d'une administration centrale qui ne pouvait plus lui manifester une solidarité aussi voyante qu'autrefois, et dont certains membres craignaient moins de prendre des initiatives, négligeant ou ignorant l'avis des dirigeants syndicaux du lobby.

La belle mécanique commençait à se gripper.

Sur certains sujets même, le pouvoir du lobby était objectivement battu en brèche. Deux exemples sont significatifs :

— c'est le directeur de l'Administration pénitentiaire lui-même qui a choisi et nommé, en s'entourant d'un secret total, un nouveau directeur des études à l'ENAP (dont nous avons vu précédemment l'importance stratégique), en la personne d'un universitaire totalement extérieur à l'institution, manifestant là une réelle méfiance, qui a été perçue par le lobby comme une véritable trahison.

— C'est encore cet "incident" où, après qu'un surveillant appartenant au syndicat autonome eût été traduit, pour son attitude de contestation, devant le conseil de discipline central et que celui-ci eût rendu un avis de révocation à l'unanimité moins une voix (tous les représentants syndicaux (1) ayant voté pour cette révocation), on a vu le ministre refuser de suivre l'avis du dit conseil et atténuer la sanction, provoquant une protestation virulente des trois syndicats majoritaires et leur refus de siéger lors du conseil suivant, protestation publique dont l'incongruité scandaleuse ne leur est d'ailleurs même pas apparue !

Une telle attitude des autorités, qui semblaient vouloir rompre avec des pratiques antérieures de complicité, a certes pris le lobby à contre-pied et lui a fait entrevoir les limites de son pouvoir.

Plus sérieuse encore fut l'alerte quand des changements ont commencé à affecter la gestion des personnels : ne pratiquant plus une politique de répression à outrance, se conformant davantage aux règles de la fonction publique et affirmant sa volonté d'instaurer une plus grande justice dans les systèmes de mutation, le directeur de l'administration pénitentiaire semblait animé d'un souci de "démocratie" qui ne

(1) Seuls les trois syndicats majoritaires siègent dans cette instance.

pouvait que heurter les prétentions du lobby — et la nécessité pour lui — de contrôler en tout, avec ses propres règles, le sort des personnels.

— *politiquement*, la chute de la droite en mai 1981 a certainement été vécue par le lobby comme sa propre défaite : la situation est soudainement devenue pour lui très différente puisque, ne pouvant plus s'appuyer sur la complicité du pouvoir politique, il avait perdu la plupart de ses relais.

Son absence de pratique de l'opposition ne pouvait que le conduire à un sentiment d'abandon ; sans repères, sans directives, il se trouvait naturellement déstabilisé.

Devenu plus sensible, le lobby ne pouvait que retrouver ses anciens complices de la droite dans leur volonté de dé-stabiliser à leur tour le nouveau pouvoir, rejoignant en cela le réflexe qu'ont finalement connu, dans d'autres domaines et pour des raisons différentes, beaucoup d'autres groupes de pression influents.

Le dérapage

Ce sentiment de perdre le pouvoir est lié à une soudaine et réelle incertitude qu'acquiert le lobby sur sa propre capacité à résister.

Au départ, sa forte implantation lui avait fait croire qu'il garderait de toute façon le pouvoir dans l'institution et qu'un simple froncement de sourcils suffirait à rétablir l'ordre.

Il est le premier surpris que les quelques frictions avec les dirigeants de l'administration se prolongent au-delà des petits "accrochages" dûs à l'installation et à la revendication d'autorité d'un nouveau directeur.

A cela s'ajoute que les mauvaises habitudes ne se perdent pas facilement : les directeurs d'établissements notamment n'entendent rien rabattre de leurs pratiques. Ils sont ulcérés que les nouvelles autorités leur demandent des explications pour un oui ou pour un non, et que semblent s'installer au sommet des préoccupations "humanitaires", même si elles ne sont dans la réalité que de peu de consistance — plus symboliques qu'efficaces — et que les plus habiles des directeurs savent très vite s'en accommoder.

Qu'on ait seulement osé questionner certains d'entre eux à propos d'événements survenus dans leur établissement ou, pire, de plaintes de détenus, leur paraît vraiment insupportable.

Ainsi le lobby ne sait-il pas faire le minimum de concessions indispensable pour s'adapter à la situation nouvelle.

Rigide dans l'exercice de son pouvoir, il adopte face à l'adversité la même attitude, qui finit par devenir tout à fait paranoïaque : le voilà qui soupçonne que des secrets, des "arrangements" existent pour le mettre à bas, que les "autres" s'entendent contre lui, que c'est le ministre qui finance la campagne électorale du syndicat autonome !

La catégorie de ses "ennemis" s'étend au fur et à mesure que s'étendent ses craintes.

Quand, sur des sujets périphériques, le lobby veut manifester son pouvoir, il s'y prend d'une manière tellement maladroite et outrée que même ses meilleurs soutiens ne peuvent le justifier, et qu'il en conçoit en échange davantage encore le ressentiment.

Le lobby perd pied

Ainsi, le lobby se retrouve-t-il dans une situation où il ne peut que durcir son attitude et où, ayant perdu son assurance, il *perd* — au sens propre — *la raison*.

Une telle situation se reflète dans les établissements qui, parce que leur fonctionnement est en prise directe sur le pouvoir du lobby, sont soumis au fur et à mesure que l'angoisse de celui-ci augmente, à une pression manipulatoire rarement atteinte jusqu'alors.

Tout est bon : incidents bénins montés en épingle, campagnes mensongères déformant les propos du ministre ou de tel ou tel responsable, rumeurs (incontrôlables bien sûr) totalement alarmistes, durcissement de la discipline, tout est utilisé pour intoxiquer le personnel et créer dans les établissements un climat de tension dont le lobby sait bien qu'il est sa meilleure garantie.

On se sert évidemment des détenus, dont l'agacement devant la lenteur de la mise en place des réformes est utilisé a contrario pour instaurer ce même climat de tension : les règlements intérieurs sont subtilement durcis, ou systématiquement interprétés dans le sens le plus restrictif possible, on laisse faire les tracasseries, les petites provocations qu'inventent quelques petits groupes particulièrement activistes, quand on ne monte pas de toutes pièces de véritables "opérations" qui peuvent aller jusqu'à de graves tentatives de sabotage.

Ainsi en fut-il de "l'affaire Philippe Maurice" quand, au moment même où l'annonce officielle était faite de la suppression prochaine des quartiers de sécurité renforcée (QSR), ce détenu, ancien condamné à mort ayant tenté précédemment de s'évader, fut soudainement transféré d'un QSR à un autre dans des conditions telles qu'il ne put que se révolter devant la provocation ; cet "événement" fut alors immédiatement exploité et amplifié, conjointement par une certaine presse et par certains syndicalistes qui se trouvaient justement au même moment (merveilleux hasard !) en délégation sur ce sujet des QSR dans le bureau du garde des Sceaux !

De la participation active à la complicité, ce sont tous les lieux du lobby qui ont contribué, dans cette affaire, jusqu'à des niveaux élevés de l'administration centrale, à faire fonctionner ce piège — qui fut heureusement en partie déjoué — n'hésitant pas dans ce cas à s'impliquer dans ce qu'il faut bien appeler une forfaiture.

Voulant ainsi prendre l'opinion publique à témoin ("se la mettre dans la poche"), impressionner — sinon menacer — le garde des Sceaux et surtout faire jouer chez les surveillants, jugés en voie d'amolissement, un réflexe de solidarité face à de prétendus risques professionnels engendrés par un ministre "irresponsable" pratiquant une politique "dangereuse", le lobby n'a cependant pas obtenu dans l'immédiat ce qu'il recherchait, et n'a pas réussi à faire reprendre en compte ses arguments sécuritaires.

Puisque de telles manipulations ne suffisaient pas, il fallait donc au lobby aller plus loin encore, et engager véritablement l'épreuve de force pour marquer enfin un coup d'arrêt.

Déstabiliser les prisons

S'appuyant sur une base à nouveau inquiète, sinon angoissée, qu'il soumet à un

matraquage idéologique intensif où les arguments du type "tout aux détenus et rien aux surveillants" retrouvent de leur vigueur comme se développe à nouveau contre toute raison le mythe des "mal-aimés", utilisant un flottement politique dû à certaines maladresses tactiques du garde des Sceaux (qui n'a pas su engager à temps une concertation permettant de revoir l'ensemble des statuts des personnels et de les dégauder des pesanteurs imposées par le lobby), créant un climat propice à l'énervement, exacerbant tant que faire se peut les tensions institutionnelles, le lobby en vient tout naturellement à se référer, de plus en plus explicitement, aux *événements de 1974* (1) pour en agiter la menace d'une répétition.

Démontrer sa capacité à déstabiliser les prisons sera désormais pour le lobby le moyen privilégié de faire démonstration de sa force et donc de faire apprécier a contrario l'intérêt qu'il y a à composer avec lui.

C'est à partir de cette idée simple que se mettent en place les "mouvements revendicatifs" des 14, 15 et 16 avril, puis du 10 mai 1982 pris en charge par les syndicats majoritaires (qui deviennent à partir de ce moment les porte-parole du lobby, dont les autres lieux s'effacent relativement, ou plutôt se placent en position de "soutien logistique") et que s'organise la première véritable épreuve de force entre le lobby pénitentiaire et le pouvoir politique.

Une conjoncture "favorable"

Même si la mise en place de ces "mouvements" obéissait finalement à une appréciation erronée de la situation et des rapports de force — surtout en ce que le lobby semble avoir vraiment cru que 1974 était "rejouable" — il faut porter à la décharge du lobby que la conjoncture laissait apparaître des indices qui pouvaient sérieusement permettre de croire que le "coup" était "jouable" :

— les polémiques de plus en plus âpres sur les problèmes de sécurité, dont la droite semblait vouloir faire son principal cheval de bataille, pouvaient laisser croire que l'opinion publique serait favorable au mouvement, d'autant plus que le ministre, qui faisait l'objet d'attaques de toutes parts, pouvait sembler déjà affaibli et que, ne désirant pas voir s'ouvrir d'autres brèches, il céderait rapidement ;

— les exemples de mouvements durs semblablement menés ailleurs par d'autres groupes de pression, auxquels les ministres avaient peu ou prou cédé, permettaient de penser qu'une répétition pouvait se faire au sein de l'institution pénitentiaire, d'autant plus que cela correspondait à une stratégie globale de "reconquête" par la droite de ses principales zones de pouvoir ;

— le garde des Sceaux, de son côté, n'avait pas mené de "chasse aux sorcières" au sein de l'institution, et avait paru vouloir à plusieurs reprises composer avec les tenants du lobby plutôt que de les affronter ; de plus, il paraissait à l'époque faire preuve d'une certaine incertitude, et hésiter dans la mise en œuvre de sa nouvelle poli-

(1) Les révoltes successives de détenus dans les années 70, culminant en 1974, avaient permis au lobby de "profiter de l'occasion" pour renforcer ses pouvoirs (c'est en 1975 que se sont créés les QSR) en même temps que les syndicats pénitentiaires utilisaient l'agitation pour faire aboutir de substantielles revalorisations salariales pour le personnel.

tique pénale et pénitentiaire, laissant finalement au lobby le champ libre pour durcir le climat, et ne réagissant guère aux inquiétudes de ceux qui affirmaient que, finalement, rien n'avait vraiment changé ;

— les récentes "affaires" survenues dans les prisons avaient paru confirmer cette analyse : les provocations diverses n'avaient pas reçu de réponse de la part des autorités ; "l'affaire Philippe Maurice" elle-même n'avait finalement eu aucune suite disciplinaire malgré son caractère particulièrement scandaleux, et pouvait même être considérée comme semi-réussie puisque la suppression des QSR avait finalement été reportée de quelques mois ;

— plus ponctuellement enfin, l'attitude du ministre de l'Intérieur, qui exprimait de plus en plus ouvertement ses divergences d'opinion d'avec le garde des Sceaux, pouvait laisser croire qu'il était possible de jouer des contradictions gouvernementales jusqu'à (pourquoi ne pas rêver ?) tenter de faire désavouer le ministre de la Justice. Se mettre ainsi en quelque sorte sous le patronage du ministre de l'Intérieur était d'autant plus facile et intéressant que cela permettait de réveiller à point nommé la vieille référence à la parenté d'esprit de la pénitentiaire avec la police, alimentée par la nostalgie de l'époque où les deux administrations étaient sœurs sous la houlette du ministère de l'Intérieur, et que se justifiait ainsi, finalement, la revendication de la parité indiciaire avec la police, d'autant plus aisément que le ministre de l'Intérieur venait de promettre à celle-ci un réajustement salarial important.

Ainsi, il était possible pour le lobby de se persuader qu'il pourrait s'engouffrer dans ce qui semblait bien être une série de brèches, et que le ministre n'aurait alors d'autre choix que de céder, ou même de partir...

Les mouvements revendicatifs

Nous n'entendons pas ici relater ni analyser le déroulement même de ces mouvements, ni les péripéties qui précédèrent leur déclenchement ou qui les suivirent.

La presse a, en son temps, rapporté ces divers événements sans qu'il soit nécessaire d'y revenir.

Si les journées des 14, 15 et 16 avril virent les mots d'ordre syndicaux largement suivis, il n'en fut pas du tout de même pour la journée du 10 mai 1982 ; les chiffres disponibles (qui doivent être examinés avec réserve puisqu'il leur a fallu franchir les différents échelons hiérarchiques, et donc d'éventuelles "modulations" avant de prendre valeur de chiffres officiels...) montrent en effet que le mouvement fut très diversement suivi, et que c'est d'abord dans les établissements où les cadres du lobby sont solidement implantés qu'il le fut le mieux.

Rappelons que les mots d'ordre, sans être jamais ceux d'une grève à proprement parler, furent ce jour-là plus "durs" que pour les trois journées précédentes. Les détenus étaient cette fois directement visés, puisque tous leurs mouvements à l'intérieur de la prison (notamment les promenades et le travail en ateliers) devaient être empêchés et que les visites de leurs familles ou amis étaient interdites (outre celles des avocats ou des magistrats, et même celles des enseignants, médecins, psychiatres ou psychologues, dans quelques établissements, qui l'avaient déjà été lors du premier mouvement).

Sans revenir sur les raisons de tels mots d'ordre, et leur impact espéré sur les déte-

nus, ni sur la signification évidente du choix de la date du 10 mai — date que seul le lobby pénitentiaire osa choisir pour entreprendre un mouvement revendicatif — il convient de s'interroger sur les résultats escomptés par le lobby d'une telle action, dont le caractère illégal (1) ne paraît pas lui avoir semblé devoir constituer un obstacle insurmontable...

Nous avons vu en effet que les raisons externes ne manquaient pas : marquer un coup d'arrêt et rappeler le ministre à l'ordre en lui signifiant clairement les limites de son pouvoir, interdire aussi que de nouvelles formes d'expression, notamment syndicales, ne s'offrent aux personnels de surveillance qui leur permettraient d'échapper à la mainmise des syndicats majoritaires ; bref, reprendre les choses en main et restaurer la plénitude d'un pouvoir dont pouvaient se percevoir quelques risques d'effritement.

Mais les raisons d'ordre interne n'étaient pas non plus absentes : il fallait au lobby se ressaisir, lutter contre la séduction — et les ambitions de carrière — que pouvait exercer le nouveau pouvoir sur certains de ses membres ; bref, unifier davantage ses différentes composantes à qui la situation nouvelle faisait courir le risque de la dispersion.

Mais, en entreprenant ces mouvements, c'était pour le lobby courir un risque supplémentaire que de s'avancer sur la scène publique : en effet, remettant son sort à la "base", il s'engageait dans une sorte de plébiscite dont le résultat ne pouvait être qu'hasardeux.

De fait, plusieurs éléments se sont combinés pour faire des mouvements entrepris par les syndicats majoritaires un semi-échec, notamment pour la journée du 10 mai 1982 :

— sur le plan des revendications :

L'absence de pratique revendicative avait conduit les chefs syndicaux à surestimer leur puissance, qui était devenue peut-être plus mythique que réelle.

Les bases revendicatives, par leur outrance et leur exagération mêmes, sont vite apparues comme forcées, et ont fait long feu. Les déclarations publiques des leaders, par leur maladresse, ont aussi contribué à inquiéter même les plus convaincus.

Le caractère politique du mouvement est apparu trop clairement ; il a été perçu immédiatement comme une provocation, ou même une tentative de déstabilisation.

Les personnels ont pris conscience qu'on tentait de les manipuler en mettant en avant leurs intérêts catégoriels pour mieux faire avancer d'autres revendications, d'un tout autre ordre. A cela s'est ajoutée une série d'erreurs tactiques qui, dans les établissements, ont été très mal vécues. De plus l'émergence de la contestation anti-

(1) Le statut spécial des personnels pénitentiaires interdit en effet "toute cessation concertée de service" ainsi que "tout acte collectif d'indiscipline caractérisée", et prévoit que "ces faits, lorsqu'ils sont susceptibles de porter atteinte à l'ordre public, pourront être sanctionnés en dehors des garanties disciplinaires" (Ordonnance n° 58696 du 6 août 1958 - article 3).

hiérarchique a mis à mal un mouvement dont le fer de lance était principalement constitué par les gradés. Les personnels se sont d'abord senti floués.

— sur le plan psychologique :

L'existence dans les prisons de nouvelles catégories de personnel (sous-directeurs issus de l'Université, cadres administratifs, personnel socio-éducatif) et les changements intervenus dans le corps de surveillance (rajeunissement, hausse du niveau, etc.) faisaient qu'une situation comme celle de 1974 ne pouvait de toute façon pas être rééditée.

De même, l'attitude des détenus avait fait l'objet d'une grande évolution depuis 1974 : on a vu cette fois des individus responsables faire l'analyse du mouvement et, décidés à ne pas répondre à la provocation, lancer de véritables mots d'ordre appelant au calme.

Le refus des surveillants de s'en prendre aux détenus, comme cela est apparu dans les textes rédigés là où on refusait de faire grève, a répondu en quelque sorte à l'attitude de ces derniers : le mouvement a ainsi paradoxalement permis une évolution importante des rapports entre les uns et les autres en d'autres termes que conflictuels, même s'il est vrai que certains avaient cru désamorcer ou prendre le contrôle du phénomène en avançant le vieil argument "surveillants-détenus même combat" employé démagogiquement à chaque période de grande tension.

— tactiquement :

L'émergence de nouvelles organisations syndicales (syndicats autonomes, sous-directeurs de la CFDT) ou les prises de position très nettes d'organisations plus anciennes (CFTC, SNEPAP) sont venues perturber le jeu : le lobby n'était plus seul à exprimer les intérêts des personnels, et le débat devenait ainsi contradictoire, phénomène encore inusité pour le lobby. Le refus de suivre le mouvement, et même davantage, la contre-offensive menée par des organisations syndicales du personnel ont été vécues comme une véritable trahison.

L'opinion publique n'a pas adhéré au mouvement : sans doute (outre qu'elle était occupée à autre chose) en a-t-elle perçu le caractère provocateur. Mais aussi, le climat anti-délinquant, créé par le précédent pouvoir, et utilisé par le lobby, était-il si bien ancré que l'hostilité de l'opinion publique a fini par rebondir sur les personnels pénitentiaires eux-mêmes : le lobby s'est pris à son propre piège, et ses soutiens habituels (la presse de droite notamment) n'ont pas pu lui apporter le soutien escompté.

L'attitude du ministre a surpris le lobby : là où tout pouvait laisser croire qu'il reculerait (une nouvelle fois ?), le garde des Sceaux a fait preuve d'une fermeté qui a étonné : tout en ne pratiquant pas de répression directe et sans donner prise, il a pu inverser les rôles et poser ses conditions. C'est lui qui, pour la première fois, possédait la balle, que le lobby venait maladroitement de lui donner !

La cohésion des syndicats majoritaires est apparue nettement plus faible que ne le

laissaient croire les déclarations de leurs dirigeants : ainsi des difficultés internes (refus de certains dirigeants locaux d'adhérer au mouvement, critiques exprimées quasi-publiquement par quelques dirigeants nationaux) sont-elles venues désamorcer le mouvement dans les lieux mêmes où il était engagé.

Il était primordial pour le lobby, à l'occasion de ces mouvements revendicatifs, d'affirmer sa force et de montrer qu'il s'appuyait sur une base solide et déterminée.

La démonstration n'a pu se faire, et le principal responsable semble bien en être le lobby lui-même.

L'essentiel de sa puissance étant justement fondée sur sa capacité d'intimidation, et son pouvoir ne reposant finalement que sur cette puissance supposée, c'est donc le lobby qui a remis de lui-même son pouvoir en jeu, commettant là une grave erreur tactique.

LES PERSPECTIVES

N'y a-t-il pas, à première vue, contradiction entre la puissance que nous avons décrite et l'apparente incapacité dans laquelle se trouve aujourd'hui le lobby d'utiliser cette force, tout juste capable d'en faire étalage ?

Il faut d'ailleurs remarquer, sur ce dernier point, que les mouvements revendicatifs mis en place par le lobby ces derniers mois semblent davantage l'avoir été dans l'improvisation qu'à la suite d'une réflexion visant à l'efficacité dans le cadre d'une stratégie d'ensemble.

En fait, il n'y a contradiction qu'apparente.

En effet, nous avons vu comment le lobby pouvait se comparer à un appareil totalitaire. Or, ne peut-on voir que ce sont justement, dans toute organisation totalitaire, les éléments qui assurent la pérennité du système qui en font en même temps la fragilité ? Le contexte vient-il à changer que c'est tout le lobby, éloigné de toute réalité sociale et privé de ses bases institutionnelles, qui chancelle.

Certes, il ne s'agit pas ici de sous-estimer la puissance de cet appareil, bien réelle et capable encore d'assurer sa propre relève ou de trouver un modus vivendi avec un pouvoir qui serait incertain ou trop accommodant dans la mise en œuvre de ses projets de réforme.

Mais la meilleure façon de ne pas courir ce risque n'est-elle pas de savoir mesurer le plus exactement possible les obstacles aux changements afin, après en avoir décelé les failles, de pouvoir les surmonter autrement que dans un affrontement direct et inconsidéré ?

Aussi devons-nous maintenant affiner notre analyse, pour rechercher dans la structure même du lobby pénitentiaire les éléments permettant d'en déceler les faiblesses.

Le contexte politique

La puissance du lobby ne peut pas, finalement s'exprimer à plein dans le nouveau contexte politique.

Si la collusion et l'accord idéologique étaient devenus totaux dans la période immé-

diatement précédente, culminant au temps de "sécurité-liberté", il convient cependant de ne pas oublier qu'il y avait déjà eu, antérieurement, affrontement entre le lobby et certains éléments de l'ancien pouvoir.

Dans les périodes "hésitantes" en matière pénale, alors que la droite était au pouvoir, le lobby était en effet entré en de multiples occasions en contradiction et même en conflit avec de précédents gardes des Sceaux ou certains directeurs, haut-fonctionnaires ou magistrats de l'Administration pénitentiaire dès que ceux-ci avaient semblé céder à la tentation de réformer ou d'amender l'institution. Mais, face à cette "droite libérale", c'est le lobby qui l'avait à chaque fois finalement emporté, souvent sans véritable combat, renvoyant séchement les candidats réformateurs à leurs chères études.

Ainsi le lobby a-t-il, au fil des conflits (car il ne s'est certes pas constitué en un seul jour), pu étendre son pouvoir et son emprise sur l'institution jusqu'à cette mainmise totale que nous connaissons aujourd'hui.

Or, dans le même temps, on sait que c'était l'ensemble de la politique pénale qui se durcissait jusqu'à devenir purement répressive.

Il reste à déterminer, dans ce mouvement parallèle, lequel des deux éléments a enraciné l'autre, ou bien s'ils se sont mutuellement conjugués et renforcés...

Toujours est-il qu'il apparaît clairement que c'est dans la période la plus dure en matière pénale que le lobby a pu vraiment s'épanouir, pour atteindre son apogée avec A. Peyrefitte.

Que ce durcissement de la politique pénale ait lui-même accompagné un durcissement politique général est désormais connu. Bien plus encore, le pénal — en ce qu'il exprime à l'extrême tout ce qui touche aux libertés — a été l'un des éléments primordiaux de ce durcissement politique, d'autant plus, semble-t-il, que la crise économique s'accroissait.

Le besoin d'un pouvoir politique "répressif"

Un tel constat amène donc à penser que le lobby a besoin, pour s'exprimer et régner pleinement, d'un *contexte politique dur* et que ses capacités de développement sont directement liées à ce contexte. Le lobby est d'autant plus fort que le pouvoir politique est lui-même fort (répressif) !.

Plus encore, cette importance du politique explique que précédemment, face à des éléments locaux réticents d'un pouvoir pourtant de droite et à leur discours "libéral", le lobby a pu à chaque fois balayer aisément toute opposition. C'est que, défendant ses intérêts fondamentaux, il défendait en même temps ceux du pouvoir. Aussi a-t-il pu à chaque fois trouver des appuis solides, dont les intérêts convergeaient fondamentalement avec les siens, bien au-delà de l'institution.

Sans doute, l'institution pénitentiaire étant au cœur de l'appareil d'Etat un élément clé, le soutien ne pouvait-il être que réciproque entre un lobby de plus en plus solidement ancré dans l'institution, avec la volonté d'y conserver et d'y étendre sa domination, et un pouvoir conservateur de plus en plus répressif.

Ainsi le lobby n'a-t-il pas seulement profité de la politique du pouvoir précédent : il en a été un des agents.

Le contexte politique vient-il à changer, que le lobby tentera, d'instinct, de repro-

duire le même schéma, persuadé que sa survie et sa puissance sont finalement nécessaires au pouvoir. Sans doute a-t-il cru, il y a un an, qu'il pourrait donc tout aussi aisément écarter le danger des discours réformateurs du nouveau pouvoir et conduire celui-ci, à l'instar de ce qui s'était passé sous le régime précédent, à plus de "sagesse" et de respect des "réalités".

Mais c'était oublier que, cette fois-ci, le discours "libéral" n'était pas qu'une simple façade ni un "égarement" passager et que le pouvoir avait peut-être bien changé de nature. Pourtant, le danger était d'autant plus réel pour le lobby qu'il venait de perdre d'un coup l'essentiel des relais (politiques) nécessaires à sa survie.

Aussi est-on passé des exercices d'intimidation (largement suffisants autrefois pour "rétablir l'ordre" dans l'institution) à l'épreuve de force, quand le lobby s'est rendu compte que, cette fois-ci, les choses ne seraient pas si simples, d'autant plus vite que la puissance du lobby était finalement devenue mythique, puisque jamais réellement éprouvée et appuyée sur la conviction qu'elle était fondamentalement inébranlable.

S'appuyant sur cette seule conviction, se satisfaisant donc du simple exercice de son pouvoir, le lobby n'a pas cherché d'autre arme que de faire démonstration de sa force — du moins celle qu'il imaginait posséder — pour enrayer un processus dont il percevait enfin le danger réel.

Mais, vainqueur trop facile des précédents conflits, le lobby n'a en fait jamais vécu d'*affrontement réel*. Cette fois-ci, il se trouve dans un contexte sur lequel il n'a pas prise, face à un discours auquel il lui faut réellement répondre.

Le débat

En effet, le lobby ne peut s'appuyer sur *aucun discours idéologique structuré*, hormis les idées sans cesse mises en avant de la "sécurité" ou de la "dangerosité" du métier, renvoyant à l'affirmation d'une technicité professionnelle jamais réellement définie.

Nous avons vu combien ces discours, vides de sens, ne sont finalement que des *prétextes ou des arguments*, moyens, en fait, d'éloigner toute opposition et de maintenir une puissance, un pouvoir qui ne vise que sa propre sauvegarde et a perdu — s'il les a jamais eues, hormis un fond inébranlable de conceptions conservatrices et réactionnaires — toute référence fondamentale.

Défendant ses intérêts au sens le plus étroit du terme, se satisfaisant d'une rigidité de façade suffisante jusqu'alors pour le protéger, le lobby n'a bien sûr jamais éprouvé, dans le contexte politique précédent, la nécessité de structurer davantage son discours, encore moins d'argumenter sérieusement ses prises de position : sa "légitimité" auto-proclamée suffisait largement à appuyer ses affirmations, d'autant plus que la prison, en elle-même, ne se prête guère au débat.

En fait, le lobby n'a que des pratiques ; il ne peut appuyer sa parole sur autre chose que ces pratiques.

Quand, dans le contexte d'aujourd'hui, il lui faut affronter un discours politique cohérent (pas seulement celui du pouvoir politique, qui mériterait plutôt de l'être davantage), que le lobby peut-il bien trouver à répondre ? Ainsi le voit-on recourir à de pauvres arguments, la plupart du temps visiblement improvisés, où ne s'expriment finalement que sa mauvaise foi et son incapacité à défendre autre chose que l'ardente

nécessité de sauvegarder ses intérêts — en fait les intérêts de ses hiérarchies. Aussi ne s'exprime-t-il finalement que par négations, et ne semble-t-il actuellement ne pouvoir agir que par la destruction ou le sabotage.

L'exemple des syndicats majoritaires est à cet égard frappant : quelles sont leurs revendications fondamentales ? Sur quelles bases prennent-ils position dans le débat public ? Quels sont leurs mandats de congrès ? Nul ne le sait, et pas même, semble-t-il, leurs dirigeants.

Ces organisations ne possèdent pas le moindre corpus revendicatif positif et ne peuvent faire état du moindre projet qui serait dénué de toute arrière-pensée, de la moindre base idéologique avouable, sur lesquels appuyer leur pratique. Ce ne sont au contraire que réactions du moment (épidermiques), préoccupations tactiques, luttes ou intérêts de personnes, considérations démagogiques... qu'expriment sans cesse ces syndicats par la bouche de leurs dirigeants, n'hésitant pas à se contredire d'un jour à l'autre, à opérer de brusques revirements sans autre souci de ce que peut penser ou espérer leur base.

Là plus qu'ailleurs, *l'enjeu du pouvoir* apparaît à l'état brut et détermine seul toutes les attitudes des syndicats.

Comment alors un tel pouvoir pourrait-il s'accommoder du *débat démocratique* et retrouver une attitude et des pratiques syndicales ? C'est lui demander l'impossible.

Ainsi le lobby est-il pris au piège de son propre pouvoir : n'ayant finalement rien à dire puisqu'il ne sait pas argumenter loyalement, il est confronté à une nouvelle "donne" où la démonstration de force elle-même ne fournit plus de résultats efficaces — elle contribuerait plutôt à dévoiler ses arrière-pensées — mais où il lui faut accepter que le débat ait lieu publiquement, rationnellement.

Mis à l'épreuve de la démocratie, le lobby se retrouve finalement bégayant face à des discours qui ont, eux, eu l'occasion, l'obligation et le temps de se structurer et de se préciser dans l'opposition...

Un traitement d'exception

Pourtant, le lobby appuyait son pouvoir sur une idée simple : l'idée que son champ d'activité était un champ exceptionnel, à l'écart et à l'abri de la société "civile" et du droit commun, et justifiait donc de *procédures d'exception* (dont le statut spécial est un exemple).

Il est vrai que l'institution pénitentiaire est toujours restée à l'écart des évolutions de notre société, ne les prenant en compte qu'avec infiniment de retard, et que son fonctionnement n'a jamais été contrôlé vraiment démocratiquement. Abandonnée à elle-même, reléguée dans une tâche ingrate, l'institution s'est finalement persuadée qu'elle était en dehors de la société et qu'elle était — qu'elle devait rester — *un ghetto sans rapport avec la réalité sociale*.

Certes, la prison, abritée derrière ses murs, ne peut guère enfanter d'autre conception d'elle-même. Mais la façon dont les pouvoirs, le législateur, l'opinion l'ont traitée, la façon dont on a laissé le secret, l'arbitraire, les pouvoirs personnels s'y installer, n'ont fait que renforcer cet enfermement volontaire, cette concentration sur soi, facilitant ainsi la mainmise du lobby, à l'abri des regards, sur ce monde définitivement à part, hors de portée du commun puisqu'obéissant à des règles particulières.

Faut-il aujourd'hui réintégrer le droit commun et se prêter au débat démocratique ? Voilà qui paraît impossible, proprement inenvisageable.

Car cela n'a jamais été envisagé. Faut-il rappeler que c'est au beau milieu de la rigide "pause catégorielle" imposée en 1977 par R. Barre que les personnels pénitentiaires se sont vu accorder de nouveaux statuts particuliers et une nouvelle grille indiciaire rétablissant la fameuse "parité" avec la police ? Seul corps de fonctionnaires à échapper ainsi à la fameuse "pause" qui s'appliquait si durement à tous les autres (y compris à des corps pourtant classés comme prioritaires par le même Premier ministre), n'y avait-il pas là pour les pénitentiaires, outre une confirmation éclatante de leurs bonnes relations avec un certain pouvoir, matière supplémentaire à s'estimer hors du commun, puisque traités exceptionnellement par le pourtant intraitable Premier ministre ? N'y avait-il pas là de quoi justifier amplement l'existence d'un statut spécial des personnels pénitentiaires, procédure d'exception s'il en est, et de *liens "spéciaux"* entre l'institution — c'est-à-dire le lobby — et le pouvoir politique ?

Une telle attitude du pouvoir politique ne pouvait que renforcer le pouvoir du lobby, acquérant ainsi la conviction qu'il pouvait même s'affranchir des restrictions que la conjoncture imposait à tous les autres. Cela venait affirmer davantage encore sa croyance en sa propre toute-puissance, mais aussi, en conséquence, son incapacité à envisager qu'une telle position puisse être un jour menacée.

Ainsi, régnant en maître absolu sur une institution mise à part du monde, faisant fi des réalités sociales "ordinaires", fonctionnant sur un mode autarcique, bénéficiant de privilèges et de franchises exceptionnels, tirant enfin de tout cela argument pour appuyer son pouvoir sur un statut contraignant des personnels, le lobby peut très difficilement supporter le brusque retour aux réalités qu'a constitué pour lui la volonté de changement issue des urnes le 10 mai 1981. Comment d'ailleurs de tels privilèges, un traitement si exceptionnel, pourraient-ils disparaître en un jour sans faire apparaître, chez ceux qui en sont privés, rancune ou révolte, et surtout un réel sentiment d'injustice ?

Dans ce dernier point réside sans doute le seul élément de profonde sincérité dans ce que nous dit aujourd'hui le lobby.

L'épreuve des réalités

En même temps, les réalités sociales évoluant, les individus changeaient, jusque dans l'institution.

Parce qu'il fallait bien recruter, d'autant plus qu'on prônait une politique pénale de plus en plus répressive, est arrivée peu à peu dans les prisons une nouvelle génération de personnels de surveillance, davantage plongés — les difficultés économiques aidant — dans la réalité sociale et plus enclins à faire des comparaisons avec d'autres secteurs d'activité et, pour la façon dont ils sont traités, avec le reste de la fonction publique.

Face à cette évolution des mentalités, les "vieilles recettes" ne donnent plus autant de résultats, notamment celles qui permettaient au lobby de maintenir le personnel assujéti à une série de discours, de thèmes créés pour le tenir irrémédiablement éloigné des réalités sociales contemporaines :

1) *Le discours de la peur avait jusqu'alors sous-entendu celui du lobby.*

C'est parce que les détenus étaient globalement présentés comme "dangereux" et les prisons comme des lieux de travail "à risque", que le lobby avait pu maintenir toute opposition et toute réforme à l'écart de l'institution, sachant mieux que tout autre faire jouer la menace des "incidents" et à terme de la déstabilisation pour le pouvoir qui aurait trop voulu "jouer avec le feu".

Mais ce discours était aussi à usage interne : permettant certes de renforcer encore la surveillance des détenus, le concept de la "sécurité", grâce aux nombreux dispositifs techniques restrictifs qu'il permet de mettre en place dans la prison, apparaît finalement aussi comme le meilleur système d'intimidation et de contrôle des personnels eux-mêmes.

L'organisation du travail des personnels, et notamment l'organisation du service du personnel de surveillance, les contacts des personnels entre eux, surtout entre catégories différentes, plus encore les rapports entre personnels et détenus — la peur du détenu étant l'enseignement principal assuré par l'ENAP — tout est soumis au filtre de la "sécurité", qui n'est jamais, en fait, que le déguisement de l'arbitraire le plus total où règnent d'abord l'irrationnel ou le passionnel.

La "sécurité" est ainsi devenue une panacée, raison de toute décision, jusqu'à apparaître aujourd'hui comme l'unique préoccupation de l'institution et même son objet principal.

Une telle pression, s'adressant en fait davantage aux personnels — surveillants notamment — qu'aux détenus, utilisée à tout propos par une hiérarchie dégagée ainsi du souci de motiver ses décisions, finit cependant par devenir trop grossière, trop systématique pour ne pas susciter de plus en plus souvent chez les personnels des réflexes de méfiance et un agacement perceptible devant ce qui apparaît comme une suspicion à peine voilée à leur égard.

Pourtant, l'adhésion de ces personnels à cette préoccupation de la "sécurité" a été recherchée par le lobby, qui voyait dans cette idée simple le moyen — publicitaire en quelque sorte — de les rassembler autour de lui. En faisant de la "sécurité" l'unique objet du métier pénitentiaire, il offrait en effet à ces personnels la possibilité de revendiquer une "technicité" permettant de compenser la difficile réalité d'un métier ne requérant aucune qualification professionnelle réelle.

Mais, le climat de peur qu'on a voulu installer dans les prisons — d'autant plus rigide que les jeunes générations de surveillants étaient plus nombreuses et soupçonnées de céder trop facilement au "laisser-aller" général attribué à leur classe d'âge — ne résiste justement pas à l'expérience du travail en détention, où au contraire la nécessité de prendre en compte la *dimension humaine*, dans la relation avec le détenu, se fait vite ressentir à qui veut convenablement exercer sa mission, fût-elle de stricte garde.

A ce jeu, le lobby s'est finalement pris à son propre piège. Renforçant d'autant la pression "sécuritaire" qu'il a justement conscience que les personnels sont moins dupes et mieux au fait des réalités contemporaines, le lobby force le "concept" de la "sécurité" jusqu'à le rendre clairement artificiel et mensonger. La perversité d'un tel thème se dévoilant, les personnels ne peuvent alors que s'interroger sur les raisons pour lesquelles on veut le leur imposer de façon si exclusive...

2) *Parallèlement, le lobby a toujours cultivé et entretenu la mauvaise image d'eux-mêmes qu'ont les personnels de surveillance.*

Certes, garder des hommes enfermés n'est pas tâche exaltante, et bien peu gratifiante socialement. Mais le lobby, avec son discours des surveillants "parias" lourdement utilisé pour rassembler ceux-ci autour de lui, a largement contribué à cette mauvaise image, en maintenant les personnels dans un état de sujétion totale.

Ainsi les contacts des personnels de surveillance avec l'extérieur sont-ils réduits au strict minimum : sous un camouflage "d'avantages sociaux", on organise la vie du surveillant de telle façon qu'aucun moment de sa vie n'échappe au contrôle de l'institution. Logés la plupart du temps dans les mêmes bâtiments (souvent propriété de l'institution), à proximité immédiate des grandes prisons — si ce n'est dans les prisons pour les célibataires et les personnels de direction — bénéficiant de "services sociaux" qui prennent en charge leur santé dans la prison même ou leurs congés dans des "centres de vacances" pénitentiaires, à coup de "clubs" et "d'amicales" de toutes sortes, on enferme le personnel davantage encore dans la prison, jusqu'à lui donner l'impression qu'il en dépend en permanence.

Comment ainsi la dépendance n'augmenterait-elle pas, et avec elle la crainte de s'aventurer dans la vie sociale, d'établir des contacts extérieurs — d'autant plus que ceux-ci sont surveillés et font l'objet de textes statutaires qui les réglementent — et donc la conviction qu'étant à l'écart, on est *rejeté de la société* ?

Cette absence d'ouverture, si pesante et rationnellement organisée, ne peut que conforter les personnels de surveillance dans l'idée qu'ils sont des "mal-aimés", surtout quand, en outre, le lobby monopolise toute parole sur et autour de la prison et que la hiérarchie ne se prive pas de demander des comptes à tel ou tel sur sa vie privée.

Mais ce confinement est de plus en plus difficile à réaliser : les jeunes générations, là encore, n'acceptent pas sans rechigner de s'intégrer à une telle machine. Ce qui était possible autrefois, quand le jeune fonctionnaire, souvent déraciné, pouvait finalement trouver avantage et réconfort dans cette nouvelle "famille" se substituant à des liens sociaux trop éloignés géographiquement, ne correspond plus aux *critères de notre société*. Les jeunes agents de l'Administration pénitentiaire entendent — et savent — avoir une vie plus autonome, supportent de plus en plus difficilement cet enfermement frileux qu'on veut leur imposer et considèrent bien souvent leur activité professionnelle avec une plus grande tranquillité d'esprit.

3) *Les moyens de mobiliser le personnel autour du pôle syndical du lobby ont eux-mêmes vieilli.*

Reposant sur une accumulation de pouvoirs personnels, jusqu'au pouvoir quasi-absolu attribué au "leader" de chaque organisation, les syndicats majoritaires se sont enfermés dans un système où la vie démocratique ne trouvait aucune place.

La nécessaire cohésion syndicale, obtenue ailleurs par l'adhésion à des idées et des principes communs, est obtenue dans les syndicats de l'Administration pénitentiaire par l'adhésion à la personne de tel ou tel *chef charismatique* qui se donne en spectacle et personnifie à lui seul le syndicat qu'il dirige.

Un tel système est somme toute logique, puisque les syndicats majoritaires ne possèdent de toute façon, nous l'avons vu, aucune base idéologique, aucun principe autre que celui de la défense à tout prix et dans toutes circonstances des intérêts exclusifs du lobby.

Mais ce système possède en soi ses limites : un pouvoir personnel ne s'établit en effet durablement qu'en éliminant les éléments les plus brillants de son entourage, qui pourraient, à terme, concurrencer le chef, pour ne conserver que les plus flatteurs ou

les plus médiocres. Se privant ainsi rapidement de toute ressource humaine de qualité, il porte en soi les germes de son propre dépérissement. De plus, tout faire reposer sur un individu revient finalement à fragiliser l'ensemble de la construction : le chef en vient-il à commettre une erreur, finit-il par vieillir, et c'est le syndicat tout entier qui risque d'être déstabilisé !

Certes, le leader a d'autant plus les moyens de se faire respecter qu'il s'appuie sur une hiérarchie nombreuse et habilement organisée, où les délégations de responsabilité sont savamment réparties. Mais cette *pression hiérarchique* — qui doit être rigide pour être efficace — finit par se rendre là encore insupportable, et l'effet négatif rejaillit inmanquablement sur le leader lui-même.

Un tel système était parfaitement viable dans le contexte politique précédent, où les appuis extérieurs suffisaient à garantir l'influence des syndicats et où la soumission de la base à la hiérarchie était efficacement soutenue par les possibilités disciplinaires qu'offrait la totale collusion de l'administration avec les dirigeants syndicaux.

En retour, les syndicats, grâce à leur capacité à "tenir la base", jouait le rôle de "soupape" en protégeant le pouvoir de toute remise en cause. Jouant ce rôle, il leur fallait cependant obtenir quelques avantages pour entretenir l'*illusion d'une activité de défense réelle du personnel*, obtenant donc de temps à autre du pouvoir quelques concessions — souvent d'ailleurs plus symboliques que réelles —, qui leur permettaient ainsi de maintenir un semblant d'image syndicale ; ils avaient même l'occasion de renforcer cette image quand le lobby les chargeait de se mettre en avant afin d'intimider quelques éléments du pouvoir jugés trop faibles ou glissant sur la pente du discours libéral.

Ce système apparaît aujourd'hui fragile, dès lors que les syndicats doivent assurer leur survie de façon autonome sans que quiconque puisse venir à leurs secours ni abriter durablement les leaders de toute contestation. Constatant qu'ils ne peuvent désormais rien attendre du nouveau pouvoir, les syndicats ont de plus en plus de difficultés à conserver l'illusion d'un fonctionnement syndical, d'autant plus que leur opposition fondamentale au nouveau pouvoir ne les incite guère à rendre à ce dernier le service de continuer à jouer ce rôle de "soupape" précédemment décrit, qui seul pourtant aurait pu leur garantir encore un temps une apparence syndicale.

Aussi doivent-ils renforcer encore la pression hiérarchique pour maintenir leur pouvoir sur la base. Mais la pression hiérarchique administrative était elle-même devenue tellement pesante que le surcroît de pression hiérarchique syndicale — surtout quand elle s'exprime par le biais des mêmes individus qui cumulent les deux fonctions — rend l'ensemble proprement insupportable aux personnels.

Là aussi, les nouvelles générations, habituées ailleurs ou par le contexte général, à un *fonctionnement plus ouvert* sinon démocratique, finissent par contester le mode de répartition du pouvoir dans les syndicats. Sur la défensive, ceux-ci n'en apparaissent que davantage comme des instruments d'ordre et de répression, et non comme des organes de défense et de représentation du personnel.

Ainsi, choisissant de renforcer encore le caractère autocratique de leur organisation, puisqu'ils ne bénéficient plus de relais suffisamment solides dans l'institution, les syndicats se déconsidèrent de plus en plus aux yeux de personnels auxquels le "star system" du syndicalisme pénitentiaire et les méthodes qu'il emploie, finissent par apparaître comme profondément malhonnêtes, le cynisme et le mépris des dirigeants pour leurs "troupes" n'en devenant que plus évidents.

On le voit, les moyens qu'utilise le lobby pour défendre et renforcer son pouvoir, par leur rigidité même et leur aspect figé, se sont révélés relativement inadaptés dans

un contexte nouveau, puisque leur solidité reposait plus sur des *phénomènes institutionnels* que sur une base de "masse" à proprement parler.

Cette "base" évoluant de son côté, à l'instar du reste de la société, venant contester à son tour un pouvoir inconscient des réalités sociales, rend finalement fragile l'édifice, que les thèmes ressassés jusqu'alors par le lobby, parce qu'ils ont vieilli, ne suffisent plus à protéger.

Le secret

Enfin, une des grandes réussites du lobby jusqu'à présent avait été de tenir *hermétiquement clos son champ* d'activité.

Aidé là encore par le précédent pouvoir politique, il avait pu préserver totalement le secret dans l'institution pénitentiaire : celle-ci est en effet l'une de celles, dans notre société, où l'information est la plus difficile à obtenir et où tout fait, tout chiffre est constamment tenu caché à l'extérieur, avec un tel soin qu'on pourrait penser qu'il y va à chaque fois de la survie même de l'institution.

L'institution, il est vrai, ne serait-ce que par l'architecture on ne peut plus fermée de ses établissements, ne se prête pas particulièrement à la transparence.

Mais, à l'intérieur même de l'institution, la difficulté est aussi grande pour quiconque désire se procurer quelques éléments de connaissance. Les services de recherche propres à l'institution sont eux-mêmes, alors qu'ils sont pourtant "de la maison", entourés de crainte et de suspicion quant à ce qu'ils pourraient apprendre et, pire, dire.

Une telle crainte du regard de l'autre est poussée à son paroxysme par le lobby, qui n'accepte même pas, on l'a vu, qu'une parole autre que la sienne intervienne sur ce qu'il considère comme son *champ exclusif de compétence* : la prison et ses personnels. Ces derniers font d'ailleurs l'objet, dans le cadre du statut spécial, de telles restrictions en matière d'expression publique, rédigées de façon suffisamment floue, qu'il leur faudrait une audace suicidaire pour se départir d'un secret auquel ils sont statutairement tenus.

Le contrôle impossible

Le faisant appliquer par les personnels, l'appliquant à l'institution, le lobby entend bien sûr que le secret s'applique à lui-même, puisque d'ailleurs il entend personnifier l'institution : ainsi chacun de ses éléments s'efforce-t-il d'être impénétrable, jusqu'à ne considérer toute activité comme normale que lorsqu'elle est secrète !

Incidentement, il sera d'autant plus facile au lobby de nier toute information qui réussirait à passer le barrage qu'il en détient l'exclusivité et que tout contrôle est impossible.

Englué dans un tel silence, qui protège si bien l'exercice de son pouvoir absolu dans le confinement de l'institution, le lobby ne sait intervenir sur la place publique que *camouflé* ou, comme nous l'avons déjà montré, *masqué*, pour présenter ses propres arguments.

La presse elle-même n'a jusqu'à présent guère réussi à percer cette chappe de secret et même abandonné toute tentative, quand elle ne s'est pas fait prendre au piège des faux-semblants entretenus par le lobby : ainsi, un journal comme "Le Monde", dont le sérieux des informations fait pourtant la réputation, ne qualifiait-il pas encore le 20 mai 1982 les syndicats CGT et CFDT pénitentiaires de "syndicats union de la gauche" (sic), faisant de surcroît le parallèle entre ces syndicats et la Fédération Autonome des Syndicats de Police (FASP) ?!

Le contexte politique nouveau a rendu une liberté de ton aux personnels dans l'institution, et a incité ceux qui avaient fini par se convaincre que le sujet était tabou, à réveiller leur curiosité. Ajoutée à cela, la mise en place de mouvements revendicatifs par les syndicats majoritaires a suscité un intérêt des médias qui est venu renforcer le mouvement général dû au contexte, pour placer le lobby, malgré lui — bien qu'il se soit tendu en partie le piège à lui-même —, au regard de tous, sur la place publique.

Une clarté insupportable

Exposé ainsi, mis en position d'être comparé à d'autres situations, le lobby s'est soudainement senti comme violé, comme s'il savait que, par nature, il ne pourrait résister à l'épreuve de la clarté. Une sorte d'attitude de retrait honteux, de dénégation de toute volonté de nuire, s'est alors manifestée avant que, reprenant le dessus, on en revienne aux imprécations et fulminations habituelles contre les "traîtres" ou ceux "qui parlent sans savoir", d'autant plus fortes que les personnels pouvaient se laisser entraîner par le climat ambiant, à prendre eux aussi la parole haut et fort...

Cette sorte de paralysie première a sans doute été accentuée par le fait que le lobby n'avait de toute façon rien à dire qui puisse faire figure de revendication, notamment sur le plan syndical, et qu'ainsi apparaissait au grand jour, en même temps que l'incapacité de ses syndicats à défendre réellement les intérêts du personnel, sa mauvaise foi, d'autant plus manifeste que le déguisement était grossier, le choix de la date du dernier mouvement — le 10 mai — comme les slogans antérieurs — "avocats malfrats" par exemple — faisant à eux seuls clairement apparaître quels étaient les objectifs réels de ces mouvements.

Ainsi, confronté à sa propre mauvaise foi étalée au grand jour et directement perçue par les personnels, le lobby a-t-il donné l'impression de rester sans force et sans voix, n'osant même pas se défendre d'une mauvaise foi dont il a, en fait, parfaitement conscience.

SOMMAIRE

CONCLUSION

Placé en pleine lumière, le lobby paraît ainsi décontenancé. Soumis à un contexte nouveau, confronté à des personnels moins dociles, il paraît perdre de ses moyens.

Est-ce à dire que le lobby vacille, qu'il peut être réduit ? Et n'y a-t-il dans la prison que des enjeux de pouvoir ?

En fait, il semble que, parce qu'il s'est organisé sur des bases institutionnelles dépendant elles-mêmes d'un contexte politique précis, le lobby se trouve aujourd'hui confronté à un difficile paradoxe : c'est justement de ce qui fait sa solidité que vient le danger.

Parce que le contexte a changé, les bases institutionnelles du lobby tournent, en quelque sorte, à vide.

Pourquoi faudrait-il alors s'attaquer au lobby de front, au risque de lui redonner une crédibilité qu'il est en train de perdre ?

L'affrontement signifierait alors que le "pouvoir pénitentiaire" existe bel et bien, et que le lobby en est son représentant patenté.

A ce jeu du "pouvoir contre pouvoir", ne risquerait-on pas de voir l'institution pénitentiaire s'enfoncer finalement davantage dans le secret et l'arbitraire, à nouveau mobilisée autour du lobby ?

Au contraire, tenter de composer, d'atténuer les risques de tensions, c'est offrir au lobby une autre reconnaissance, et la possibilité de se relever : ses multiples discours sont capables, en effet de tout récupérer, de tout digérer, pourvu que l'essentiel subsiste, c'est-à-dire en fait l'abandon par l'Etat du service public de l'administration pénitentiaire au monopole d'un groupe tout-puissant préoccupé de ses seuls intérêts.

Alors, comment résoudre ce problème, d'autant plus délicat que les arguments "sécuritaires" ne sont pas dépourvus d'impact sur une large frange de notre société et à l'intérieur même de l'institution ? Si le cynisme avec lequel, à la suite d'A. Peyrefitte les dirigeants du lobby utilisent cet argument est aisément démontrable, il n'est pas certain que cette question puisse être aussi facilement écartée du débat "à la base" : les explications seront alors nécessaires, d'autant plus que nous sommes là, semble-t-il, dans le long terme.

Comment agir efficacement, tout de suite ?

Nous avons évoqué le problème des hommes : finalement peu nombreux, les diri-

SOMMAIRE

Pages

La question du "pouvoir" pénitentiaire	3
Les lieux du lobby	5
Les syndicats majoritaires	5
Les corps de direction (la hiérarchie)	8
L'administration centrale	10
Les milieux politiques de droite	12
Les complicités	13
Le fonctionnement du lobby	15
Que dit le lobby ?	15
L'exercice du pouvoir	18
Un activisme institutionnel	20
Les luttes internes	20
La situation actuelle	23
Les rapports de force	29
Les raisons du durcissement	29
Le dérapage	33
Les mouvements revendicatifs	36
Les perspectives	41
Le contexte politique	41
Le débat	43
Un traitement d'exception	44
L'épreuve des réalités	45
Le secret	49
Conclusion	51